

*Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*Les ambiguïtés des chiïtes les plus répandus  
au Sénégal Et en Afrique de l'Ouest*

*Exposé et Réfutation.*

أكثر شبهات الشيعة انتشارا في غرب افريقيا

Par

**Abdallah Baba DIENG**

Traduction :

*Mohamed Al Amine ATHIE*

*Au nom d'Allah, le Tout  
Miséricordieux, le Très  
Miséricordieux*

*Introduction*

Louange à Allah. Nous Le louons, nous implorons Son secours et Le prions d'absoudre nos péchés. Nous cherchons refuge auprès de Lui contre le mal de nos âmes et contre les méfaits de nos actions. Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y'a point de divinité en dehors d'Allah, l'Unique sans aucun associé. Et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et messager.

Si la mission la plus importante des savants est d'explicitier la foi correcte, fondement d'un culte sans excès et sans demi-mesure, il est tout aussi nécessaire qu'ils s'arrêtent sur les équivoques que suscitent les gens de l'innovation (ahl al bida') pour leurrer les faibles d'esprits et dévier le commun des gens et les ignorants du chemin droit, afin d'y apporter les réponses appropriées.

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Cela est d'autant plus important qu'il fait partie de la compréhension de la religion, et le prophète (Sala Allah alayhi Wasalam) avait dit : « si Allah veut du bien à quelqu'un, il lui fait comprendre la religion » (*hadith unanimement reconnu authentique, rapporté par Al-bukharî dans son recueil, livre de la science, partie : Si Allah veut du bien à quelqu'un, il lui fait comprendre la religion, n°71*).

En effet, les pieux prédécesseurs de notre Ummah avaient bien saisi l'importance et le caractère noble de cette mission, c'est pourquoi ils ont déployés des efforts remarquables dans la clarification de la vérité et la réfutation à la lumière du coran et de la sunna, des arguments spécieux des sectes égarés.

Après observation des ambiguïtés que répandent les chiïtes sénégalais par le biais des médias dans l'espace sénégalais et dans les pays environnants, en Afrique de l'Ouest notamment, et à travers lesquels, ils essayent de séduire les faibles esprits et d'attirer les jeunes gens vers leurs écoles et centres, nous avons remarqué que la plupart d'entre elles ne sortent pas d'un cadre bien défini. Ce sont des équivoques connues et déterminées. Quiconque les comprend aura cerné

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

l'ensemble des arguments fallacieux auxquels ils s'accrochent et n'en s'écartent presque jamais. C'est pourquoi, nous avons décidé de les regrouper et les réfuter scientifiquement et de façon concise et appuyée pour que tout le monde sache qu'il s'agit en réalité de marchandises sans valeur qui ne peuvent prospérer dans le marché des preuves évidentes tirées du Coran et de la sounnah.

Or, Les milliers de livres qu'ils distribuent dans la région ainsi que leurs programmes scolaires sont remplis de ces aberrations telles que :

1. « j'ai pris la bonne voie »
2. « Al-Marajat »
3. « Najh al-balaghah »
4. « Pourquoi j'ai choisi la voie chiïte »
5. « les chiïtes sont les vrais sunnites »
6. vérités de la succession du prophète
7. Pour que je sois avec les véridiques, etc....

Ainsi, le titre de ce présent livre est :

***« Les ambiguïtés des chiïtes les plus répandues au Sénégal et en Afrique de l'Ouest, exposé et réfutation »***

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Il fait partie d'une série composée de petits livres dénommées « Les partisans des compagnons et de la famille du prophète » qui comprend les titres suivants :

1. L'évolution du chiïsme dans le monde et au Sénégal
2. Les compagnons du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) : entre fidèles et détracteurs.
3. **Les ambiguïtés des chiïtes les plus répandues au Sénégal et en Afrique de l'Ouest, exposé et réfutation.**
4. Les tentatives de conciliation et de rapprochement entre sunnites et chiïtes, Hier et Aujourd'hui.
5. La position des chiïtes vis-à-vis des soufis, des malikites et des quatre imams.
6. La fraternité sincère entre compagnons et famille du prophète
7. Le mariage temporaire chiïte : entre culte et fornication.
8. Le Mahdi tant attendu : entre les sunnites et les chiïtes
9. Etude de quelques ouvrages chiïtes répandus au Sénégal.

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

10. L'Achoura : entre tradition prophétique et innovations

11. Les croyances chiïtes sur le Coran et l'imamat.

12. A khoumeyni, Ô Sénégalais.

J'ai adopté dans chacun de ces livres une méthode concise et un style des plus brefs, compte tenu de la situation de la majorité des gens caractérisée par de nombreuses activités et un manque de temps ne permettant pas la lecture de livres longs.

Cela dit, ce livre s'articule sur deux points principaux.

### **Premièrement : Les équivoques chiïtes concernant l'imamat.**

Première équivoque : L'argument du verset de l'alliance (Al wilaaya).

Deuxième équivoque : L'argument du verset de la purification et du hadith de la couverture.

Troisième équivoque : L'argument du verset du choix

Quatrième équivoque : L'argument du verset de l'épreuve.

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Cinquième équivoque : L'argument du hadith de la place.

Sixième équivoque : L'argument du hadith des douze.

Septième équivoque : Le hadith de l'étang.

Huitième équivoque : Ali est l'arche de Nuh.

Neuvième équivoque : Le hadith du testament.

Dixième équivoque : Le hadith : « je suis la ville de la science et Ali en est la porte ».

### **Deuxièmement : Les équivoques chiïtes concernant les compagnons**

Première équivoque : L'argument du hadith du bassin.

Deuxième équivoque : Le récit de Fadak entre Abu Bakr et Fatima (Qu'Allah les agrée).

Troisième équivoque : Le hadith de la calamité du jeudi

Quatrième équivoque : Sur l'infailibilité de 'Ali (qu'Allah l'agrée).

Cinquième équivoque : Sur le traité de Hdaybiyyah.

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Sixième équivoque : Sur la victimisation de Fatima (Qu'Allah l'agrée).

Septième équivoque : Ils disent que les compagnons sont des hypocrites.

Huitième équivoque : Concernant Abu hurayra.

Neuvième équivoque : Concernant Mu'awiya Ibn Abi Sufyan.

## *Les équivoques chiïtes sur l'imamat et la succession.*

Les chiïtes prétendent qu'après la disparition du messager d'Allah (Sallallahu alayhi Wasallam), le califat (la succession) revenait de droit, non à Abu bakr, mais plutôt à Ali car Allah a énoncé son caractère de guide (Imamat). Aussi, il est le successeur mandaté du messager d'Allah (Sallallahu alayhi Wasallam).

Pour étayer leurs propos, ils se sont appuyés sur un certain nombre d'équivoques dont l'essentiel est ce qui suit :

### **L'argument du verset de l'alliance.**

Le verset de l'alliance est cette parole d'Allah-gloire à lui- : « *Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son messager et les croyants qui accomplissent la Salat, acquittent la zakat et s'inclinent (devant Allah)* » (La table servie : verset 55).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Ils s'appuient sur ce verset pour établir l'imamat d'Ali (agrée soit il) après le messager (Sallallahu alayhi Wasallam) arguant que les exégètes se sont accordés sur le fait que le verset a été révélé suite au récit suivant : « Alors que Ali priait dans la mosquée, un pauvre est venu demander la zakat aux fidèles. Voyant que personne ne réagissait, il se dirigea vers Ali alors que celui-ci priait et était en position inclinée. Lorsque l'homme arriva à sa hauteur, Ali lui tendit sa main dans laquelle il portait une bague. L'homme prit la bague en guise de zakat. Alors, Allah fit descendre ce verset sur son messager lui révélant que seul Ali sera son successeur légitime.

At-Tabrassi déclare : « Ce verset est l'une des preuves les plus évidentes démontrant l'authenticité de l'imamat d'Ali à la suite du

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

prophète sans transition. » (*Majma'al-bayan* 2/128).

Les savants chiïtes sont presque unanimes sur le fait que ce verset représente la preuve la plus solide puisqu'ils le mettent toujours en première position dans leur argumentation. Consulte par exemple Ibn Al Mutahhar Al Hulli dans « *Minhaj Al-Karamah* », page 147 où ce verset est considéré comme la première preuve, Ach-Chayrazi dans *Haqq-al-yaqîn* 1/144, Az-Zanjanî dans les « *croyances des partisans des douze imams* » 1/81-82.

Leurs disciples africains se sont aussi appuyés sur ce même verset. Mouhamed Ali Haïdara affirme dans son livre « *Vérités de la succession du prophète* » : « Ce verset à lui seul aurait pu suffire pour démontrer que l'imam Ali est le

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

successeur du messager désigné par Allah » page 63.

La réponse à cet argument se fera sous plusieurs angles :

**Premièrement** : L'acquittement de la Zakat en tenant compte de ses règles et préceptes tels que la quantité requise (An-niçab), l'annuité, ainsi que le statut de celui à qui on la donne, s'il fait partie ou non des huit catégories de personnes méritant la Zakat, faire tout cela pendant la prière est incompatible avec l'humilité, la concentration et le recueillement recommandés dans cette dernière. Allah dit dans son livre : « *Bienheureux sont les croyants. Qui sont humbles dans leurs prières* » (*Les croyants : 1-2*). Et le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) dit : « *il y'a dans la prière une réelle*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*occupation* » (Al-Bukhari : livre de l'action dans la prière, partie de l'interdiction de parler pendant la prière n°1199 et Muslim : livre des moquées n°34).

Ali, chez nous, gens de la sounna et du consensus, est parmi les plus éminents guides musulmans, parmi les imams pieux et humbles dans leurs prières. Il est donc inconcevable qu'il se laisse distraire dans sa prière par une action qu'il peut faire bien après celle-ci.

**Deuxièmement :** Ce qui est préférable dans l'acquittement de la Zakat, c'est que le donateur l'amène vers le destinataire avant que celui-ci ne vienne la quêmander.

**Troisièmement :** A l'époque du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam). Ali était un pauvre qui ne détenait pas une fortune lui permettant de donner la Zakat. Il était si pauvre qu'il n'avait pas pu s'acquitter de la dot de Fatima au point

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

que le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) a dû la lui alléger en lui donnant sa cuirasse. Et il n'était pas en mesure d'offrir les services d'une bonne à Fatima qui était accablée par les nombreuses tâches ménagères au point de s'en plaindre à son père comme cela est relaté dans le Sahih d'Al-Boukhari d'après Ali : « *Fatima est allée se plaindre auprès du prophète de ce que ses mains souffraient de la meule, elle voulait lui demander une bonne, mais n'ayant pas trouvé le prophète chez lui, elle le dit à Aïcha qui le transmet au prophète à son retour...* » (Sahih al-Boukhari, partie du Takbir et du Tasbih avant le sommeil, n°6318, et dans Muslim, le hadith est rapporté par Abu hurayra).

Ibn Hajar a cité dans (Fath al Bari) une version d'Abu Dawûd par la voie d'Abu Al-Ward Ibn Thumama, d'après Ali Ibn A'bud, d'après Ali : « *Fatima, la fille du prophète était mon épouse, elle travailla à la meule jusqu'à*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*celle-ci laissa des traces sur ses mains, elle puisa de l'eau avec l'outre jusqu'à celle-ci laissa des traces sur son cou et elle balaya la maison jusqu'à ce que ses habits s'empoussièrent* », dans une autre version d'Abu-Dawûd, il ajoute : « *et elle cuit le pain jusqu'à ce que son visage s'en transforma* » (Fath al Bari 11/119). Tout cela, parce que 'Ali était pauvre et n'avait pas les moyens de payer une bonne. Comment donc un homme aussi pauvre que 'Ali pouvait il acquitter la Zakat ?

**Quatrièmement** : Le verset est au pluriel tandis qu'Ali est une seule personne, et cela montre qu'il s'adresse de façon générale à tous les croyants et veut dire, en d'autres termes : « Vos alliés à vous croyants sont Allah, son messager et tout croyant », c'est ainsi que les exégètes l'ont interprété. Al Qurtubî déclare : « le terme

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

« ceux » dans le verset englobe tous les croyants. On a interrogé Abu-Ja'far Muhammad Ibn Ali Ibn Al-Hussein Ibn Ali surnommé Al-Baqir- si ce verset parlait d'Ali Ibn Abi Talib ? Il répondit : « Ali fait partie des croyants » confirmant que le verset s'adresse aux croyants. (*Al-Jami'li Ahkam Al Qur'an, l'exégèse de la sourate Al ma'ida, verset 55*).

**Cinquièmement :** L'inclinaison mentionnée dans ce verset ne signifie pas la position inclinée connue dans la prière mais plutôt l'attitude d'humilité, de dévotion et de soumission devant Allah, exalté-soit il, tel que le Seigneur l'a décrit de Dawud en ces termes : « *Et Dawûd pensa alors que nous l'avions mis à l'épreuve. Il demanda donc pardon à son Seigneur et tomba incliné et se repentit.* » (*Sâd, verset 24*) c'est à dire humble devant Allah. Or tout le monde sait que

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Dawûd s'est prosterné et ne s'est pas incliné mais puisqu'il l'a fait par humilité, il utilisa le terme « inclinaison ».

Al-Alûssi dit dans Rûh al Ma'anî : « (-*et s'incline devant Allah-*) est un complément circonstanciel d'état dont le référent est le sujet des deux verbes précédents. C'est-à-dire qu'ils accomplissent la prière et acquittent la Zakat tout en étant humbles et soumis à Allah le Très haut ».

**Sixièmement** : L'affirmation selon laquelle les exégètes sont d'accord sur le fait que le récit précédent est la raison de la révélation de ce verset est fausse. Au contraire, ils sont presque unanimes sur l'inauthenticité de ce récit :

Ibn Kathir dit à son sujet: « Ce récit est rapporté par Ibn Mardawayhi d'après Ali Ibn Abi Tâlib et Amar Ibn Yassir mais aucune de ses versions

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

n'est authentique en raison de la faiblesse des chaînes de transmission et du fait que les rapporteurs sont inconnus » (*l'Exégèse d'Ibn Kathir 3/130*).

La même chose est confirmée par Ar-Razi et As-Sa'di dans leurs exégèses et par Ach-Chawkanî dans Fath Al-Qadir ainsi que par Ibn Al-Jawzi dans Zad Al-Massir. Où est donc cette prétendue unanimité ?

Peut-être que les chiïtes parlent de leur propre unanimité !!

Seuls Ath-Tha'labi et ses semblables prétendent que le verset a été révélé à propos de 'Ali. Or ces savants ne sont pas des références en la matière. Le premier est même surnommé « bûcheron de nuit » car il mélange souvent l'authentique à l'inauthentique sans pouvoir les distinguer. Et il tient la plupart de ses récits d'Al-

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Kalbi d'après Abû-Salih. Or, cette chaîne de transmission est l'une des plus faibles en exégèse.

Ibn Hajar détaille les anomalies du hadith en ces termes : « rapporté par At-Tabarani dans Al-Awsat dans la biographie de Muhammad Ibn Ali As-Sa'igh, et chez Ibn murdawayhi, le hadith est raconté par Ammar Ibn yassir : « *Alors qu'il priait un mendiant s'est arrêté devant lui...* » mais dans cette chaîne de transmission, il y a Khalid Ibn yazid Al Umr qui est délaissé (matruk).

Ath-tha'labi l'a également rapporté d'après Abu Zarr mais avec une chaîne de transmission défectueuse (*Al-kâfi wach-chafi fi takhrij ahadith Al kach-chaf d'Ibn Hajar Al'Asqalani 1/649*).

Le cheikh abd-Ar-Razzaq Al-Mahdi, commentateur de l'exégèse d'Al-Qurtubi affirme que le récit est faux, il est rapporté par Al Wahidi

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

d'après Ibn Abbas par une chaîne de transmission passant par Al Kalbi qui est accusé de mensonge.

**Septièmement** : L'acceptation de l'authenticité de ce récit entraîne l'invalidité des califats d'Al-Hassan, d'Al-Hussein et des autres imams venus après eux car le verset résume l'alliance exclusivement à Ali. Donc, nul ne mérite le califat après Ali, ni Al-Hassan, ni Al-Hussein. Et cela, les chiïtes ne le diront jamais sauf s'ils reviennent sur leur avis selon lequel le verset parle exclusivement d'Ali.

Nous leur demandons alors : par quels arguments établirez-vous le califat des autres imams ? Ils répondront certainement : par d'autres arguments en dehors de ce verset. Nous leur diront alors : Nous aussi, gens de la sunna,

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

établissons le califat d'Abu Bakr par d'autres arguments ! Et ils seront confondus !!

### L'argument du verset de la purification et du hadith de la couverture.

Le verset de la purification est cette parole du Très Haut :

*« Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison du prophète et veut vous purifier pleinement ».* (Les coalisés, V.33)

Et le Hadith de la couverture est celui raconté par Aïcha (agréé soit-elle). : *« Ali est venu au prophète, celui-ci l'introduit dans sa couverture, puis Fatima est venue, il l'introduit dans sa couverture puis Al hassen est venu, il l'introduit, puis Al-Husseïn est venu, il l'introduit. Ensuite, il*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*les couvrit tous de sa couverture et dit : « ô Allah voici ma famille, O Allah enlève d'eux toute souillure et purifie les pleinement » (Sahih Muslim, livre des mérites des compagnons, n°61).*

Les chiïtes prétendent que le verset montre que la famille prophétique se limite uniquement à Ali et sa famille, et par conséquent, seuls ces derniers méritent l'imamat qui ne sied qu'à une personne infaillible qu'Allah a purifié de la souillure et de l'erreur. Quant à Abu Bakr, Umar et Uthman, ils ne sont pas purifiés. Et quant aux épouses du prophète, elles ne sont pas prises en compte par le verset dont les pronoms sont au masculin et non au féminin.(voir Charch Az-Ziyarah Al Jami'ah d'Abdallah Chibr, page 127-128, Al-imam Ja'far As-Sadiq et Abdul-Halim Al-jundi, page 73, Réalités de la succession du prophète, page 51).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

La réponse à cet argument se fera sous plusieurs angles :

**Premièrement** : Cette partie du verset s'adresse en réalité aux épouses du prophète car elle s'accorde harmonieusement et fait suite à la partie précédente et au verset qui la suit, à partir de cette parole du Très-Haut : « *O prophète : Dis à tes épouses, si c'est la vie présente que vous désirez et sa parure, alors venez, je vous donnerai (les moyens ) d'en jouir et vous libérerai sans préjudice...Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, Ô gens de la maison (du prophète) et vous purifier pleinement. Et gardez dans vos mémoires ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allah et de la sagesse. Allah est doux et parfaitement connaisseur* » (les coalisés : V.28-34).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

**Deuxièmement** : La famille du prophète ne se limite pas seulement à Ali et à ses enfants. Elle est aussi composée de ses épouses et de sa descendance croyante issue de la famille hachimite, de ceux à qui l'aumône est interdite, notamment : la famille de 'Abass, la famille de 'Ali, la famille de 'Aqîl, et la famille de Ja'far).

Tout comme Ali, Fatima, Al-Hassan et Al-Hussein sont inclus dans la famille prophétique par le hadith de la couverture, les épouses du prophète y sont également incluses par le verset de la purification et par le hadith d'Al-Bukhari dans lequel le prophète (psl) avait dit, suite à l'accusation d'Aïsha par l'hypocrite Ibn Salûl : « *Qui m'épargnera d'un homme dont le mal a atteint ma famille ? Par Allah, je ne connais de ma famille que du bien* ». (Sahil Al-Bukhari, livre de l'attachement (*Al-itissam*), partie de la parole du Très

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*Haut : « Ils ne connaissent entre eux à propos de leurs affaires »).*

De même, les famille de ‘Aqil, celle de Ja’far et celle de ‘Abass sont incluses dans la famille prophétique par le hadith de Zayd Ibn Al-Arqam rapporté par Muslim dans son Sahih, dans lequel lorsque Zayd a cité cette parole du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) : « *Je vous rappelle Allah à propos de ma famille, Je vous rappelle Allah à propos de ma famille* » Al Huçein Ibn Sabih lui a demandé : « Et qui sont sa famille O zayd ? ne sont-ce pas ses épouses ?

Zayd dit : « ses épouses sont effectivement des membres de sa famille, mais sa famille c’est également ceux à qui l’aumône est interdite après lui ». « Et qui sont ils ? » ajouta Al-Huçein. Il dit : « Ce sont : la famille de ‘Ali, celle de Ja’far, celle de Aqil et celle de Abass » (*rapporté par*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*Muslim dans son sahih, livre des mérites des compagnons, partie : les mérites de Ali n°2408).*

**Troisièmement** : Les pronoms du verset sont au masculin parce que le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) est concerné par le discours. Le discours était d'abord adressé aux épouses, puis lorsqu'il a parlé de la famille, le chef de la famille y est entré de fait, et c'est tout naturellement que s'est substitué le 'mim' du masculin pluriel au 'nùn' du féminin pluriel :  
*« Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure et veut vous purifier pleinement »*  
comme c'est le cas dans la sourate Hud où lorsque les anges parlaient à la femme d'Ibrahim (paix sur lui) : *« Ils dirent : t'étonnes tu de l'ordre d'Allah ? Que la miséricorde d'Allah et ses bénédictions soient sur vous, gens de la maison ! Il est vraiment digne de louange et de glorification ! »* (Hud, verset 73). Ici, Allah a

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

utilisé le masculin pluriel '*Alaykum*' parce qu'Ibrahim est inclus dans le discours.

**Quatrièmement :** Le verset ne signifie nullement que la famille prophétique est infaillible, encore moins qu'Allah les a effectivement débarrassés de toute souillure. Mais, il expose plutôt un ordre divin et non un décret du destin. Il signifie en d'autres termes : « *Allah veut et attend de vous que vous vous débarrassiez de toute souillure en appliquant ses injonctions et en vous éloignant de ses interdits* ». S'ils étaient déjà purifiés de toute souillure et de toute erreur, le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) n'aurait pas eu besoin de formuler cette prière à leur endroit : « *O Allah ! Voici ma famille ! O Allah ! Enlève d'eux toute souillure et purifie les pleinement* ».

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Cette purification est, en réalité, une volonté divine adressée en même temps à tous les autres croyants par cette parole du Très Haut : « *Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais il veut vous purifier et parfaire sur vous son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants* » (La table servie, verset 6), et par cette parole : « *Prélève de leurs biens une Sadaqa par laquelle tu les purifies et les biens* » (le repentir V. 103). Le discours dans les deux versets s'adresse à tous les croyants. Dira-t-on alors qu'ils sont tous infallibles et sont par conséquent, dépositaires de l'imamat ? Il y'a également ce verset : « *Et quand il vous enveloppa de sommeil comme d'une sécurité de sa part, et du ciel, Il fit descendre de l'eau sur vous afin de vous en purifier, d'écarter de vous la souillure du diable* » (Le butin, V.11).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Le discours ici est adressé aux combattants de Badr dont le nombre était de trois cent dix et quelques soldats. Alors, les chiïtes diront-ils qu'en vertu de ce verset, tous les combattants de Badr sont des imams infaillibles comme ils l'ont dit avec le verset de la sourate « les coalisés » ? S'ils répondent par Oui, ils nous rejoindraient alors sur le fait que l'imamat est déterminé par la consultation et l'allégeance et non pas par un texte explicite comme ils le prétendent ! Et le docteur Abdul-Hadi Al-Husseini a écrit un livre très intéressant pour réfuter la déduction erronée qu'ils font du verset de la purification et l'a intitulé : « **Le verset de la purification et son rapport avec l'infailibilité des imams** ».

### L'argument du verset de choix

Allah le très Haut déclare dans le Coran : « *Ensuite, nous fîmes héritiers du livre ceux de nos serviteurs que nous avons choisis. Il en est parmi eux qui font du tort à eux-mêmes, d'autres qui se tiennent sur une voie moyenne, et d'autres avec la permission d'Allah devançant (tous les autres) par leurs bonnes actions ; telle est la grâce infinie. Les jardins d'Eden où ils entreront, parés de bracelets en or ainsi que de perles, et là, leurs vêtements sont de soie* » (Le créateur V.32-33).

Les chiïtes prétendent que ceux qu'Allah a choisis dans ce verset et dont Il a fait les héritiers de la science et de la protection du Coran sont les infaillibles dépositaires de l'imamat.

Al-Kulînî affirme dans « 'Unwanul-Kitab » en expliquant le verset « Ces serviteurs dont

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Allah a fait héritiers du livre qu'il a choisi sont uniquement les imams purs » (*Voir Al-Uçul Min Al-Kafi 1/21, partie :les imams sont les héritiers du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam), de tous les prophètes et mandataires qui les ont précédés, voir aussi, l'impact des juifs, des chrétiens et des mages dans le chiïsme, 1/77*). Cette même interprétation est reprise par un de leurs petits partisans dans son livre « *Réalités de la succession du prophète, page 52* ».

La réponse à cet argument se fera sous plusieurs angles :

**Premièrement** : le verset parle de tout musulman faisant partie de la communauté de Muhammad (Sallallahu alayhi Wasallam). Ce sont eux qu'Allah a honorés et a fait hériter du Coran à cause de leur soumission et de leur foi ; et ils sont composés de trois catégories :

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

1. Ceux qui se font du tort en commettant certains péchés et en délaissant certaines obligations
2. Ceux qui empruntent une voie moyenne en se limitant à accomplir les obligations et à abandonner les péchés.
3. Les devanciers par leurs bonnes actions : qui, après les obligations, effectuent des actes surrogatoires et s'éloignent des interdits et des actes indésirables.

Ce sont toutes ces catégories de serviteurs qu'Allah a choisies comme héritiers du livre, même si leurs degrés sont différents. Même celui qui se fait du tort en commettant certains péchés, a dans son cœur une foi lui ouvrant les portes du paradis du Maître de l'univers.

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

**Deuxièmement** : Cette interprétation est celle de tous les exégètes tel qu'Ibn Kathir, Al Qurtubi et Cheikh Al Islam.

L'érudit Mohammad Al Amine Ach-chinqîti affirme : « Sa promesse véridique de jardins d'Eden est adressée à l'ensemble des trois catégories de cette communauté dont les premiers sont ceux cités qui se font du tort à eux-mêmes. *«Adwa'ul-bayan»*).

**Troisièmement** : Si le « choix » dans ce verset ne se limite qu'aux imams comme le prétendent les chiïtes, alors ils auront démonté leur croyance à la base, car le verset mentionne que les choisis ne sont pas tous infaillibles car « *il en est qui se font du tort à eux-mêmes* ». Or, les chiïtes leur confèrent une infaillibilité totale.

**Quatrièmement** : Le choix n'inclut pas forcément l'infaillibilité. Allah dit : « *Certes,*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*Allah a élu (choisi) Adam, Nuh, la famille d'Ibrahim et la famille d'Imran au-dessus de tout le monde* » (La famille d'Imran, verset 23) ; mais dans un autre verset il exclut l'infailibilité de la famille d'Ibrahim, en ces termes : « *Or, nous avons donné à la famille d'Ibrahim le livre et la sagesse ; et nous leur avons donné un immense royaume. Certains d'entre eux ont cru en lui, d'autres s'en sont écartés, l'enfer leur suffira comme flamme (pour y brûler)* » (Les femmes, V:54-55).

L'argument du verset de l'épreuve.

Le verset de l'épreuve est cette parole du très Haut :

*« (Et rappelle-toi) quand Ton Seigneur eut éprouvé Ibrahim par certains commandements, et qu'il les eut accompli, le Seigneur lui dit : Je vais faire de toi un exemple à suivre pour les gens (Imam)-« Et pour ma descendance ? » demanda-t-il. « Mon engagement dit Allah n s'applique pas aux injustes » (La vache V. 124).*

Les chiïtes prétendent que l'engagement d'Allah qui représente l'imamat n'est mérité que par une personne qui ne s'est jamais prosterné devant une idole et qui n'a jamais rien associé à Allah tel que Ali et ses enfants tandis que Abu Bakr, Umar et Uthman, font partie des injustes ayant adoré des idoles à l'époque préislamique, et par conséquent, ils sont disqualifiés de

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

l'imamat.( Voir : *Bihar Al-Anwar d'Al-Majlissi 25/191, Ayan Ach-chi'a :1/458 du chiïte Muhsin Al-Amîn, et Açl Ash Shia du chiïte Muhammad Houssein Al Kachif Al Ghita, page 59*).

Dans son livre « *Réalités de la succession du prophète* » qui fait honte à tout sénégalais jaloux de sa religion, le chiïte sénégalais Mouhammad Haidara affirme ce qui suit : « L'imam doit forcément être infaillible sans aucun péché dans le passé comme dans le présent conformément au sens du mot « injuste ».

La réponse à cet argument se fera sous plusieurs angles ::

**Premièrement** : L'avis le plus solide parmi ceux des pieux prédécesseurs concernant le sens de l'imam et de l'engagement dans ce verset est qu'il s'agit de la prophétie, car parmi les prérogatives du prophète figure sa qualité de

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

guide qui montre le droit chemin à ceux qui croient en son message. Tel est l'avis d'Ibn Abass et d'As-Suddi. Le sens du verset serait alors : « La prophétie ne sera donnée qu'à ceux de ta descendance qui seront éloignés de l'associationnisme ».

Et ce sens est en accord avec le Coran ; Allah dit : « *Nous lui donnâmes Ishaq et Ya'qub, et plaçâmes dans sa descendance la prophétie et le livre. Nous lui accordâmes sa récompense ici-bas, tandis que dans l'au-delà, il sera parmi les gens du bien* » (L'araignée : V.27). Ici, il n'a pas parlé d'imamat dans sa descendance. Il dit encore : « *Nous avons envoyé, en effet, Nûh et Ibrahim et accordé à leurs descendance la prophétie et le livre. Certains d'entre eux furent biens guidés tandis que beaucoup d'entre eux furent pervers* ». (Le fer, verset 126).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Les versets du Coran s'expliquent les uns par les autres (voir ;le commentaire de Tabari, Tome 2 (parmi les parties corrigées) à partie de la page 20, celui d'Al Baghawi 1/121, d'Ibn Atiyya intitulé Al Muharrar Al wajiz 1/250, Al Qurtubi dans Al-jami Li ahkam Al-Qur'an 2/108, l'exégèse d'Ibn Kathir 1/172-173, Ach-Chawkanî dans Fath Al Qadîr 1/138, Al Alûssi dans Rûh Al Mâani 1/377, l'exégèse d'Al Qassimi : 2/245-246).

**Deuxièmement** : Même si le verset parlait d'imamat, il n'inclurait aucunement cette notion d'infailibilité car on ne peut pas dire que la non-association et la justice confère à l'individu une infailibilité qui fait qu'il ne se trompe jamais, n'oublie jamais et ne se méprend jamais tel que les chiïtes conçoivent l'infailibilité. La logique de leur croyance consisterait à dire que celui qui

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

oublie est injuste et que celui qui se méprend est également injuste. Or personne, ne sera d'accord avec eux sur ce point qui est contraire au fondement de l'islam et, il existe une grande différence entre nier l'injustice d'une personne et lui prêter une infaillibilité. Nier l'injustice c'est affirmer la justice et non attribuer à une personne l'infaillibilité chiite.

**Troisièmement** : La conversion à l'islam efface les péchés antérieurs du musulman qui devient purifié comme s'il n'avait jamais péché. Allah, exalté soit- Il, s'adresse aux mécréants en ces termes : « *Dis à ceux qui ne croient pas que, s'ils cessent, on leur pardonnera ce qui s'est passé* » (Le butin, V.38)

**Quatrièmement** : S'il était établi que le repentir de l'associationnisme ne mérite pas de diriger les musulmans, le prophète n'aurait pas ordonné à

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Abu bakr de diriger la prière collective. C'est comme si les chiïtes accusaient le prophète et critiquaient son action. C'est pourquoi, on ne peut leur concéder que celui qui commet une injustice puis s'en repent gardera toujours le qualificatif d'injuste.

**Cinquièmement** : Cette prétention des chiïtes selon laquelle une personne qui commet une injustice, un péché ou une erreur puis s'en repent ne mérite pas l'imamat et le califat est un déni manifeste du Coran. Allah n'avait-Il pas informé Adam que s'il mangeait de l'arbre défendu, il serait du nombre des injustes :

*« Et nous dîmes : « O Adam, habite le paradis toi et ton épouse, et nourrissez-vous en de partout à votre guise, mais n'approchez pas de l'arbre que voici. Sinon, vous seriez du nombre des injustes ». (La vache V.35).*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Mais Adam désobéit à Son Seigneur et en mangea. Et par la suite, il reconnut son péché :

*« Tous deux dire : « O notre Seigneur, nous avons du tort à nous-mêmes et si tu nous ne pardonne pas et ne nous fait pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants. »(Al A'raf, V.23). Cependant, malgré tout cela, Allah fit de lui un calife et un guide par cette parole : « Lorsque Ton Seigneur confit aux anges : « Je vais établir sur la terre un 'khalifa' » (La vache V.30).*

**Sixièmement** : Tout le monde sait qu'il arrive qu'une personne repentie de l'injustice soit meilleure que celui qui ne l'a jamais commise. Les tous premiers compagnons parmi les émigrés et les auxiliaires sont bien meilleurs que leurs enfants. Abou bakr et Umar sont meilleurs que

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

leurs fils respectifs Abdur-Rahman et Abdullah Ibn Umar.

**Septièmement** : Si le « non-injuste » qui n'a jamais pratiqué d'associationnisme est celui qui mérite l'imamat, alors beaucoup parmi les jeunes compagnons du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) le méritent comme Ibn Umar, Ibn Abass, Abdallah Ibn Zubayr et Abdallah Ibn Amr Ibn Al Aç et ces derniers sont bien meilleurs que 'Ali Ibn Al Hussein surnommé Zeyn Al Abidin et ses enfants, car eux, font partie des compagnons du prophète, alors que Zeyn Al Abidin fait partie des successeurs. Que dire alors de ses arrières-arrières petits-fils tels que Ar-Rida et Al-Jawwad ?!!

**L'argument du hadith de la place**

Le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) a dit à Ali dans un hadith authentique : « *Ta place auprès de moi est semblable à celle de Harûn auprès de Mûssa sauf qu'il n'y'a pas de prophète après moi.* » (Rapporté par Muslim, partie des mérites de 'Ali n°2404).

Les chiïtes affirment ce qui suit : Le prophète a fait assurer son intérim à Ali et lui a fait ressembler à Harun pour montrer qu'il est son successeur légitime tout comme Harûn fut le successeur de Mûsa.

Dans *Al-Muraja'at*, page 26, Abdul-Hussein Al-Mussawi écrit : « Ce hadith comporte des arguments tranchants et des preuves éclatantes qui démontrent que Ali est l'imam incontestable ». Et avant Al Mussawi, Al-

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Mutahar Al-Hulli s'était appuyé sur le même hadith pour établir l'imamat de Ali.

La réponse à cet argument se fera sous plusieurs angles.

**Premièrement** : Le successeur de Mûsa à son décès fu Yûcha' Ibn Nûn et non Harûn. Ce dernier n'avait remplacé Mûsa que durant une courte période de sa vie et de façon temporaire, juste le temps que Mûsa revienne de son rendez-vous avec Son Seigneur. Mais il n'a pas été calife après Mûsa.

C'est pourquoi le Cheikh Abdur-Rahman Dimachqiyya disait, à juste raison : « Si j'étais chiïte, j'aurais demandé qu'on rectifie ce hadith pour qu'il devienne : « Ta place auprès de moi est semblable à celle de Yûcha Ibn Nûn auprès de Mûsa. » car les sunnites et les chiïtes sont tous d'accord que Harûn est mort avant Mûsa, donc il

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

ne fut pas un guide après Mûsa, tout comme Ali ne fut pas un guide juste après Muhammad (psl) mais plutôt après Uthman (*Voir : Des hadiths sur lesquels s'appuient les chiïtes, page 167*).

**Deuxièmement** : C'est en remplaçant le hadith dans son contexte qu'on arrivera à mieux le comprendre. Le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) avait demandé à Ali de le remplacer à Médine lors de l'expédition de Tabûk où il n'avait autorisé à personne de s'absenter (*Voir Tarikh At-Tabarî 3/103-104, Al-Bidaya wa An-Nihaya d'Ibn Kahir 5/7*). Par la suite, les hypocrites ont commenté cette décision du prophète en disant : « Il n'a fait de lui un remplaçant que parce qu'il le déteste ». Alors, Ali partit voir le prophète et lui dit : « *Me laisseras-tu avec les femmes et les enfants ?* » c'est alors que le prophète lui dit cette parole mal

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

interprétée par les chiïtes, pour le rassurer et lui apprendre que son rôle de remplaçant à Médine n'est pas une dépression de sa valeur car Mûsa avait désigné son frère Harûn comme remplaçant sans que cela ne soit vu comme une diminution de son rang. Ali fut alors satisfait de cette parole et dit : « *J'approuve, j'approuve* » comme cela est indiqué dans la version d'Ibn Al Mussayyab chez Ahmed (Voir Fath Al Barî 7/92).

**Troisièmement :** La « place » dans ce hadith fait référence à la fraternité. Autrement dit : nous sommes, toi et moi, frères de sang comme l'étaient Mûsa et Harûn. Allah dit dans le Coran : « *Et assigne moi un assistant dans ma famille. Harûn, mon frère accrois par lui ma force et associe-le à ma mission* ». C'est à dire : *fait qu'il soit prophète comme moi.*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

L'on sait qu'Ali n'est pas associé au messager d'Allah dans la prophétie, il ne reste donc plus que la fraternité.

**Quatrièmement** : Cet intérim qu'assurait Ali pour le messager d'Allah (Sallallahu alayhi Wasallam) a prit fin dès le retour de celui-ci de cette expédition. Par la suite, le prophète a nommé d'autres compagnons à ce même poste. Tels que Muhammad Ibn Maslama et Ibn Umm Maktoum (agrées soient ils), tout comme il avait désigné Abu Bakr comme dirigeant du petit pèlerinage (Umra) de l'an 9 de l'hégire.

**L'argument du Hadith des douze**

Il s'agit du hadith rapporté par les deux cheikhs (Al-Bukhari et Muslim) dans leurs recueils d'après Jabir Ibn Samura : j'ai entendu le messager d'Allah (Sallallahu alayhi Wasallam) dire : « *Il y'aura douze dirigeants* » puis il ajouta une parole que je n'ai pas entendu, mon père me dit qu'il avait ajouté : « *Ils seront tous issus de Quraych* » (Al Bukhari dans son recueil, partie de la succession, livre des préceptes n°6796 et Muslim dans le livre de l'autorité, partie : les gens suivent les Quraych et la « Khilafah » chez les Quraych).

La version de Muslim est comme suit : « *Cette affaire ne prendra fin jusqu'à ce que ces douze imams se succèdent* ». Dans une autre version, « *L'islam ne cessera d'être puissant jusqu'à douze califes* ».

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Et dans la version d'Abu Dawud, il est dit :  
« *Cette religion demeurera debout et ferme jusqu'à ce que douze calife se succèdent à votre tête et la communauté sera rassemblée sous leurs règnes* ».

Les chiïtes s'appuient sur ce hadith pour établir l'imamat de leurs douze imams. Al Kûlini s'y est appuyé comme preuve de l'imamat ainsi qu'Al Khu'i. (voir Al Kafi d'Al Kulini 1/448, çirat An-Najat d'Al Khu'i 2/453, les commentaires d'At-Tabrizi).

Des lors, la question est de savoir si les douze imams évoqués dans ce hadith sont effectivement les douze imams dont parlent les chiïtes ou non ? La réponse à cette question se fera sous plusieurs angles.

**Premièrement** : cette affirmation est fausse car, excepté Ali et Al-Hassan Ibn Ali (agrées soient

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

ils ), aucun de leurs imams n'a eu à gérer une autorité ou un califat par lequel l'islam s'est renforcé. Or, le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) ne parle pas sous l'emprise de la passion, s'il avait réellement parlé des douze imams des chiïtes, ces derniers auraient dirigé la communauté avant leur mort même si cela déplaît aux gens.

**Deuxièmement :** Beaucoup parmi les savants sunnites ont affirmé que le hadith faisait référence aux califes qui ont succédé au prophète, à partir d'Abu bakr jusqu'au douzième qui était Umar Ibn Abdil'Aziz. Et ce sont respectivement :

1-4 les quatre califes ; 5- Al hassan Ibn Ali ;6- Mu'awiyya

Al Hafiz Ibn hajar a dit : l'avis le plus cohérent est celui qui dit que la parole du

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

prophète : « *Il y'aura douze calife après moi* » fait référence à la succession réelle du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) car entre lui et Umar Ibn Abdel Aziz, quatorze personnes ont été investi du califat dont deux dont le califat n'a pas été reconnu et qui n'ont pas dirigé longtemps, il s'agit de Mu'awiyya Ibn Yazid et de Marwan Ibn Al Hakam (Fath Al bari 13/260).

**Troisièmement** : Si leur compréhension du hadith était juste, Ali n'aurait pas approuvé les califats d'Abu Bakr, de 'Umar et de Uthman. Or, c'est dans les livres des chiïtes, qu'Ali déclare au sujet du califat : « la consultation appartient aux émigrés et aux auxiliaires, s'ils s'accordent sur un homme, celui-ci devient auprès d'Allah un guide et cela entrainera l'agrément d'Allah » (Najh Al-Balaghah, page 367). Il dit aussi : « Les gens qui m'ont prêté allégeance sont les mêmes

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

qui l'ont prêtée à Abu Bakr, Umar et Uthman, pas de choix donc pour le témoin, ni d'objection pour l'absent » (Najh Al Balaghah, page 366).

Il dit aussi, lorsque les gens sont venus pour l'investir du califat à la suite d'Uthman : « Laissez-moi et cherchez un autre, car nous nous dirigeons vers une situation très complexe où les cœurs sont ébranlables et les esprits instables. Si vous me laissez, je serais l'un d'entre vous et peut être serais-je le plus obéissant et le plus dévoué à celui que vous aurez investi de votre pouvoir. Et il vaut mieux pour moi d'être un assistant plutôt que d'être un dirigeant ». (Nahj Al balaghah, page 336).

A la suite de ces citations tirées de leurs propres références, les chiïtes n'ont d'autres choix que d'approuver Ali en reconnaissant le califat d'Abu Bakr ou de le contredire. Or, le

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

plus aimable de ces deux choix est amer pour eux !

### **Le hadith de l'Étang.**

Il s'agit de l'étang de Khum, qui est un cours d'eau situé à un endroit appelé Khum, proche d'Al-Juhfah entre la Mecque et Médine et qui est distante de cette dernière d'environ 160 à 170 km. Le prophète avait dit à cet endroit précis : « *Celui pour qui je suis un allié, Ali est aussi pour lui un allié* » (Sunan At-Tirmidi, livre des mérites, les mérites de Ali Ibn Abi Talib, n°3713, Musnad Ahmad, 5/347, An-Nassa'i, livres des particularités, les particularités d'Ali, page 96, n°79, Mutadrak d'Al Hakim 3/110, authentifié par Al-Albani dans Sahih Al jamid n°1114469).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

D'autres compléments ont été rapporté dans ce même hadith tel que : « *O Allah, soit l'allié de celui qui s'allie à lui et l'ennemi de celui qui le prend pour ennemi* » et « *Aide celui qui l'aide et abandonne celui qui l'abandonne et où qu'il se tourne, fais tourner la vérité avec lui* ».

Les chiïtes disent que : « Al Mawla » l'allié, c'est le dirigeant, le calife. Donc Ali est directement le calife après le messager d'Allah (Sallallahu alayhi Wasallam). Leur cheikh contemporain Abdul hussein Ali Amini An Najafi a écrit un livre sur ce hadith qu'il a intitulé « le livre de l'étang » et qui est rempli de calamités et de mécréances.

La réponse à cet argument se fera sans plusieurs angles :

**Premièrement** : Le hadith : « *Celui pour qui je suis un allié (mawla), Ali est aussi pour lui un*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*allié* » est jugé authentique par les spécialistes du Hadith. Quant au complément : « *Sois l'allié de celui qui le prend pour allié et l'ennemi de celui qui le prend pour ennemi* » il est rapporté par Ahmad et At-Tirmidhi ; et les savants ont divergé sur son authenticité. Certains l'ont authentifié tandis que d'autres le jugent faible, et l'avis le plus solide est peut-être de le juger authentique. Et quant au dernier complément rapporté par At-Tabarani et qui est : « *Aide celui qui l'aide et abandonne celui qui l'abandonne et où qu'il se tourne, fais tourner la vérité avec lui* » c'est un pur mensonge créé par les chiïtes et attribué au prophète (Sallallahu alayhi Wasallam)( Voir le livre :Al Mufaççal fi Ar-Radd Ala Chubuhati A'da'il islam, page 290).

**Deuxièmement** : Si par ces propos, le prophète avait voulu parler du califat de Ali, il les aurait

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

tenu à Arafat là où tous les musulmans étaient rassemblés et n'aurait pas attendu de se retrouver seul avec les médinois. Et cela montre que ces propos ne concernaient que les médinois contrairement aux questions du califat et de l'imamat qui concernent tous les musulmans.

**Troisièmement :** Ces propos sont particulièrement adressés aux médinois pour deux raisons évoqués par les savants, l'une se trouve dans le recueil d'Al-Bukhari et l'autre dans le sunan Al Bayhaqi.

*La première raison :* consiste dans un problème interne survenu entre Ali et Burayda Ibn Al-Huçayn qui faisait partie d'une unité envoyée par le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) en expédition au Yémen avec à leur tête Khalid Ibn Al-Walid. Et cela, avant que le prophète ne rallie la Mecque pour effectuer son pèlerinage.

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Lorsque Khalid obtint la victoire, il demanda au prophète de lui envoyer quelqu'un pour partager le butin. Le prophète envoya Ali et lui demanda de le trouver à la Mecque une fois sa mission terminée. Lorsque Ali partagea le butin, il prit pour sa part une captive avec laquelle il eut un rapport charnel et pris un bain rituel par la suite. Alors, Burayda Ibn Al-huçayn se mit en colère. Et lorsqu'il arriva à la Mecque, il s'en plaignit auprès du prophète mais celui-ci ne réagit pas. Il s'en plaignit de nouveau mais le prophète ne réagit toujours pas. Et à la troisième fois, le prophète lui dit : « *détesterais-tu Ali, O Burayda ?* » « Oui ! » lui répondit-il. « *Ne fais pas ça* » lui dit le prophète « *car sa part du cinquième est supérieure à ce qu'il s'est attribué.* » (Le récit est résumé dans Sahih Al bukhari, livre des expéditions, partie : de la mission d'Ali et de Khalid au Yémen n°4350, et

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

dans le Jami'd'At-Tirmidhi, livre des mérites, partie : des mérites de Ali Ibn Abi Talib,n°3712). Buryada dit : *«Je l'ai aimé par la suite car le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) m'a dit : « ne le détestes pas » Allahou Akbar ! Qu'ils sont prompts à exécuter les ordres du messager d'Allah !*

*La deuxième raison* : consiste également dans un problème interne survenu entre Ali et Abu Sa'id Al Khudri. Le prophète leur avait interdit d'enfourcher les chameaux issus du butin. Abu Saïd monta sur un chameau et Ali le rabroua. Abu Said dit : *« Lorsque nous rencontrâmes le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam), nous nous plaignîmes d'Ali : qu'il a fait telle et telle chose et qu'il a été dur avec nous »*. Le prophète nous dit : *« Je sais que Ali a été bienfaisant, ne le détestez pas »*. Lorsque le prophète (Sallallahu

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

alayhi Wasallam) rentra de son pèlerinage et fut à environ 160 et 170 km de Médine, il dit aux médinois : « *Celui pour qui je suis un allié, Ali est aussi son allié* » c'est-à-dire que celui qui m'aime et m'apporte assistance, aime également Ali et lui apporte assistance. Cette phrase ne fait nullement allusion au califat. S'il voulait parler de califat, il aurait utilisé des termes clairs et explicites qui ne prêtent à aucune autre interprétation telle que : « Ali est mon successeur ».

**Quatrièmement** : Il y'a une différence entre 'Al wilaya' et 'Al walaya', le premier est dérivé de 'waliy' qui est l'autorité, le dirigeant ; et le second est dérivé de 'mawla' qui signifie l'allié, le partisan. (voir, Mukhtar As-Sihah, page 306-307, Al Qamus Al Muhît, page 1732).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Or, dans le hadith, le prophète n'a pas dit : « Celui pour qui je suis le dirigeant » 'waliy' mais il a dit 'celui pour qui je suis un allié 'mawla'. Le hadith fait donc référence à l'alliance entre les croyants en islam qui est l'opposé de l'inimitié. L'alliance entre les croyants est établie par Allah : « *Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres* » (Le repentir).

### **Ali est l'arche de Nûh**

Les chiïtes disent que le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) a dit : « *l'exemple de Ali et de sa famille est semblable à l'arche de Nûh, quiconque l'emprunte est sauvé et quiconque la laisse, périt* » (rapporté par Ahmad et Hakim comme l'a évoqué le chiïte At-Tûsî dans son livre Ikhtiyar Ma'rifat Ar-Rijal 1/124 et Al-

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Murtada dans *As Sahih min Siratis Sayyid Ja'far* 1/162. L'auteur de « réalités de la succession du prophète » l'a évoqué à leur suite, page 52).

La réponse à cet argument est comme suit :

Le hadith est contesté et faible. Sa chaîne de transmission gravite autour d'un groupe de rapporteurs faibles et « délaissés » (Matruk) comme :

1. Al Hassan Ibn Abi Ja'far qui est « matruk » (délaissé)
2. Ali Ibn Ziyad qui est Da'if (faible).
3. Et dans la chaîne de transmission de Tabarani, figure Abdullah Ibn Dahir qui est matruk (délaissé). Al-Albani a dit de cette dernière dans *Al Michkat* : « Sa chaîne est piètre ». (Voir *Michkat Al-Maçabih* de At-Tabrizi, hadith n°6183, le hafiz Al-Haythami a jugé toutes ses

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

chaînes faibles et défectueuses dans Majma'Az-Zawa'id, Tome 9, page 168).

Malgré ces anomalies qui rendent ce hadith faible, Al Khumayni affirme dans « Kach Al-Asrar » page 171 : « Ce hadith fait partie des hadiths acceptés de tous (sunnites et chiïtes) et rapportés par un grand nombre de narrateurs ».

Voilà pourquoi, Al-Albani déclare : « Al-khumayni a ensuite menti comme d'habitude, lorsqu' il a dit que ces propos ( ) ont été rapporté par onze hadiths par des voies reconnues par les sunnites » (Silsilah Al-Ahadith Ad-Da'ifah, tome 10, première partie, page 5-11, hadith n°4503).

Ce qui est authentique, ce sont ces propos de Malik : « La sunnah est comme l'arche de Nûh, quiconque l'emprunte, est

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

sauvé et quiconque la laisse, périt » (Voir Madh hab As-Salaf Fil-I'tiqad dans « Majmu Al-Fatawa d'Ibn Taymiyya 4/57).

La sunnah, quant à elle, a été transmise par tous les compagnons et non par Ali uniquement.

### **Le Hadith du Testament (Waçiya)**

Les chiïtes prétendent que le prophète (psl) a dit :

*« Cet homme (Ali) est mon frère, mon mandataire (Waçiy) et mon successeur, obéissez-le ».*

Le chiïte Muhammad At-Tijani As-Samawi qui est incapable de distinguer l'authentique du faible et de l'inventé a dit : « Parmi les hadiths qui m'ont conduit à suivre l'imam Ali, figure celui rapporté par les recueils des sunnites et jugés

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

authentiques. Et les chiïtes en détiennent des multiples mais comme d'habitude je ne m'appuierai que sur des hadiths reconnus par les deux parties » (*J'ai pris la bonne voie* « *Thumma Ihtadaytii*, page 172). Ensuite, il cita plusieurs hadiths dont celui-ci.

La réponse à cela, se présente comme suit :

Ce hadith est faux aussi bien par sa chaîne de transmission que par son texte. Al-Albani a dit : « *Il est inventé* » (*Silsilah Al-Ahadith Ad-Da'ifah* 4932). Quant à sa chaîne, elle gravite autour de trois rapporteurs :

1. Muhammad Ibn Ishaq
2. Abdul Ghaffar Ibn Al Qassim
3. Abdullah Ibn Abdul Quddus.

Muhammad Ibn Ishaq est un rapporteur qui n'est pas crédible. Abdul Ghaffar Ibn Al Qassim surnommé Abu Maryam est quant à lui un grand

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

menteur chiite (rafidi). L'imam Adh-Dhahabi affirme : « Abû Maryam Al Ansari est un rafidi (chiite) qui n'est pas crédible ». Ali Ibn Al Madîni a dit : « Il inventait des hadiths et on rapporte qu'il faisait partie des ténors chiïtes » Al Bukhari a dit : « Il n'est pas crédible chez eux (les spécialites du hadith) ».

Et à propos de Abdullah Ibn Abdul Qudds, Adh -Dhahabi dit : « C'est un chiite Kufite qui a séjourné à Ar-Riy, yahya (Ibn Maîn) a dit de lui : « Il ne vaut rien, c'est un chiite très mauvais » (Miizan Al-I'tidal 2/457).

### **« Je suis la ville de la science et Ali en est la porte »**

Les chiïtes disent que le Hadith : « *Je suis la ville de la science et Ali en est la porte* » montre que Ali est le plus méritant du califat que les autres compagnons.

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Et pour répondre à cela, on dira :

1. Le hadith est faux et inventé.
2. Le hafidh Ibn Hajjar l'a cité selon Jabir (qui l'a élevé au prophète (Sallallahu alayhi Wasallam), puis a dit : « Le hadith est 'Munkar' contesté (Lisan Al Mizan 1/197).

Ibn Adiy a dit : ce hadith est contestable et inventé (Al Kamil Fi Ad-Du'afa 1/192).

Le Cheikh Al-Albani a dit : « le hadith est inventé » (Silsilah Al-Ahadith Ad-Da'îfa 6/518, hadith n°2955).

Ibn Al Arabi a dit : « Ce hadith est faux : le prophète est la ville de la science et ses compagnons en sont les portes (Al Awaçim min Al Qawaçim).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

3. Dans sa chaîne de transmission, il y'a des anomalies plus graves les unes que les autres :

Ibn Salih y figure et il est faible. Al-Haythami a dit : « y figure Abdus Salam Ibn Salih qui est faible » (Majmu' Az Zawa'id 9/114).

Il y a également Abu Aç-çilt qui est un grand menteur comme l'a affirmé Adh-Dhabahi (Voir Siyar Al A'lam 11/147, Mizam Al i'tidal 2/145 et 5/220).

Ibn Al-Jawzi a dit : « Umar Ibn Isma'il Ibn Mujalid y figure également et il est délaissé car étant non crédible (Ad-Du'afa wa Al-Marukum 2/205).

*Les équivoques chiïtes  
concernant les compagnons du  
prophète.*

Les gens de la sunnah et du consensus sont les gens de la saine compréhension, de la raison, du hadith et des textes (rapportés des pieux prédécesseurs) qui adoptent dans le traitement des questions religieuses une démarche scientifique objective, et l'inimitié envers un groupe ne les incite jamais à être injuste. C'est pourquoi, je me contenterai des équivoques les plus importants qu'exploitent les chiïtes pour dénigrer les compagnons du prophète.

En réalité, leur intention à travers le dénigrement des compagnons du prophète est de dénigrer l'islam qui nous a été transmis par ces mêmes compagnons. L'imam Abu Zur'a Ar-Razi (qu'Allah lui fasse miséricorde) disait, à ce propos, et à juste raison : « si tu vois une

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

personne dénigrer les compagnons du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam), sache qu'il est hérétique car le coran pour nous est vérité, et le messager est vérité. Or, ce sont les compagnons du prophète qui nous ont transmis le Coran et les traditions du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam). Et ces gens (les chiïtes) veulent dénigrer nos témoins pour rendre caducs le coran et la sunnah. C'est plutôt eux que l'on doit dénigrer, ce sont des hérétiques » (Charh As-Sunnah d'Al-barbahari (134-135-148), Al Kifaya d'Al-Khatib Al Baghdadi 1/18).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

### L'argument du Hadith du bassin

Le hadith du bassin est rapporté par les deux cheikhs (Al-Bukhari et Muslim) et est énoncé comme suit :

Le prophète (psl) a dit : « *Je vous devancerai au bassin, et il arrivera que je veuille abreuver des gens mais ils seront repoussés par les anges. Alors, je dirai : « Seigneur, mes compagnons !mes compagnons ! Et on me dira : « Tu ne sais ce qu'ils ont fait après toi ».*

Le hadith a beaucoup de versions, parmi lesquelles :

« *Des hommes que je connais et qui me connaissent viendront pour s'abreuver du bassin et seront repoussés, je dirai alors : « mes compagnons, mes compagnons ! »* -Dans une autre version-, « *ma communauté !ma communauté !* » et on me dira : « *tu ne sais pas*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*ce qu'ils ont fait après toi* » (Sahih Al-Bukhari, livre de l'exégèse, partie « Tout comme nous avons commencé la première création. Ainsi, nous la répéterons » n°4740, livre des calamités, partie : de la parole du Très Haut « Et Craignez une calamité... » n°7051, Sahih Muslim, livre de la purification, hadith n°39).

Et dans une autre version, il ajoute : « *Et je dirai : Qu'ils s'éloignent alors !, Qu'ils s'éloignent!* (Sahih Al-Bukhari, livre des calamités, partie : de la parole du Très Haut « Et Craignez une calamité... » n°7051, Sahih Muslim, livre de la purification, hadith n°39).

Les chiïtes prétendent que ce hadith constitue une preuve attestant de l'apostasie des compagnons du prophète (psl) après sa mort. Si le hadith faisait allusion aux hypocrites, le prophète n'aurait pas dit : « *mes*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*compagnons !mes compagnons !* » Aussi, il connaissait tous les hypocrites. Et si le hadith faisait allusion à sa communauté, il n'aurait pas dit : « *Des gens que je connais et qui me connaissent* ». Or, l'on sait qu'il ne connaît que ses compagnons.

La réponse à cet argument se fera sous plusieurs angles ::

**Premièrement :** Il est probable que les compagnons cités dans le hadith soient les hypocrites car ces derniers manifestaient l'islam et se réclamait musulmans devant le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam), comme Allah l'a dit : « *Quand les hypocrites viennent à toi, ils dirent : « Nous attestons que tu es certes le messenger d'Allah », Allah sait que tu es certes son messenger, et Allah atteste que les hypocrites*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*sont assurément des menteurs* ». (Les hypocrites :V.1).

Si on nous dit que le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) connaissait tous les hypocrites, nous répondrons par la négative ! Il n'en connaissait que quelques-uns, comme nous l'apprend le Très Haut dans ce verset : « *Et parmi les bédouins qui vous entourent, il y a des hypocrites tout comme une partie des habitants de Médine. Ils s'obstinent dans l'hypocrisie. Tu ne les connais pas mais Nous nous les connaissons* »( Le repentir V.101).

**Deuxièmement** : Il est aussi probable que le hadith fasse allusion à ceux qui ont apostasié après la mort du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam), car certains arabes avaient apostasié et Abu bakr et les compagnons les avaient

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

combattus. Ces batailles ont été surnommées « les guerres d'apostasie ».

**Troisièmement** : Suivant la première comme la seconde hypothèse, les compagnons ne sont pas concernés par le hadith car par définition, le compagnon est celui qui a rencontré le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) en étant croyant et qui est mort avec sa foi, comme cela est défini dans l'introduction d'Al-Içabah Fi Tamyîzis-sahabah d'Ibn hajar. Il y'a donc des conditions pour être compté parmi eux, parmi lesquelles :

1. La foi, il ne doit pas être un hypocrite
2. Mourir croyant, il ne doit pas être un apostat.

**Quatrièmement** : Il est aussi probable que le prophète ait fait allusion par ce hadith, à ceux de sa communauté qui ont apporté des innovations dans la religion. C'est cela, d'ailleurs, l'avis de la

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

plupart des savants, et c'est pourquoi dans certaines versions du Hadith, le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) a dit : « *Ma communauté, ma communauté !* ». (Sahih Al Bukhari, livre des calamités, partie : de la parole du très Haut : « et craignez une calamité... », n°7048, sans répétition du terme « ma communauté à la place de « mes compagnons ».

Et si on nous dit : comment pouvez-vous avancer cela alors que dans le hadith il est dit « que je connais et qui me connaissent » ? (Sahih Al Bukhari, livre des calamités, partie : de la parole du très Haut : « et craignez une calamité... », n°7050, et livre des attendrissements, partie : du bassin, n°6583) ; nous répondrons que le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) reconnaitra sa communauté par les traces des ablutions et cela est évoqué dans

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

les deux sahihs : d'après abu hurayra (agrée soit il) : j'ai entendu le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) dire : « *les gens de ma communauté viendront le jour de la résurrection les membres et le visage éclatants de blancheur à cause de leurs ablutions, que celui qui peut allonger sa blancheur le fasse.* » (Al-bukhari dans la partie : des ablutions ; n°136et Muslim dans le livre de la purification, partie : de la recommandation d'allonger sa blancheur, n°246).

Dans une autre version : d'après Abdullah Ibn Mas'ud : « j'ai dit :O messenger d'Allah : comment reconnaitrais-tu ceux de ta communauté que tu n'avais jamais vu ? » Il répondit : « *Leurs membres seront éclatants de blancheurs à cause des ablutions* » (Musnad d'Ibn Abi Chayba, partie : des hadiths rapportés par Ibn Mas'ud n°282).

**Cinquièmement** : Même si nous leur concédons qu'il s'agit de ses compagnons, quelle est la preuve qu'Abu bakr, Umar, Uthman, Mu'awiya et Aïcha en font partie ?. Si les nawasib ennemis de la famille prophétique s'étaient appuyés sur ce hadith pour dire que ceux qui ont apostasié et qui seront repoussés du bassin sont Ali, Al-Hassan et Al-Hussein, comment les chiïtes pourront ils réfuter cela ?

Ils diront peut-être qu'Ali, Al-Hassan et Al-Hussein sont morts étant croyants et n'ont rien changé de leur religion ; en plus, ils ont d'autres mérites établis par les textes !

Nous leur dirons, nous aussi qu'Abu Bakr, Umar, Uthman Abu Ubayda, Mu'awiya, Aïcha et les autres compagnons sont morts étant croyants et n'ont rien changé de leur religion, en plus, ils ont d'autres mérites établis par les textes. Allah

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

dit : « *Il est, parmi les croyants, des hommes qui ont été sincères dans leur engagement envers Allah. Certains d'entre eux ont atteint leur fin, et d'autres attendent encore, et ils n'ont varié aucunement dans leur engagement* » (Les coalisés :23).

La question qu'on leur pose à la suite de ce verset est : qu'est ce qui y inclut Ali et exclut Abu Bakr et Umar ?.

La vérité est que ce hadith du bassin ne concerne aucun compagnon du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam).

**Le récit de Fadak entre Abu Bakr et Fatima**  
**(Qu'Allah les agrée)**

Fadak : c'est le nom d'un terrain que le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) avait acquis à Khaybar le jour de la prise de cette ville.

Les chiïtes prétendent qu'à la mort du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam), Fatima est venu réclamer sa part de l'héritage de Fadak, Abu bakr inventa alors un hadith de toute pièce et dit que le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) avait dit : « *Nous, prophètes, on n'hérite pas de nous, ce que nous laissons comme biens devient de l'aumône* ». Voilà, ce qu'a prétendu Khumayni dans son livre Kachf Al Asrar, page 126, partie des violations d'Abu Bakr aux ordres du prophète.

Ils ajoutent que le Coran a mentionné que Sulayman avait hérité de Dawud, ainsi que

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Yahya fils de Zakariya. Et l'on sait qu'ils étaient des prophètes !

La réponse à cet argument se fera sous plusieurs arguments :

**Premièrement** : Le hadith est d'un degré d'authenticité très élevé car il est rapporté par Al bukhari , Muslim et d'autres et raconte qu'effectivement Fatima s'est rendu chez Abu bakr à la mort du prophète pour lui réclamer sa part d'héritage de Fadak, la part du prophète de Khaybar et d'autres biens. Abu bakr lui dit : j'ai entendu le prophète dire : « *On n'hérite pas de nous, ce que nous laissons comme bien devient de l'aumône* ». (Muslim, partie : du statut du butin n°1757) et selon la version d'Ahmad, il a dit : « *Nous, prophètes, ne laissons pas d'héritage* », alors Fatima se fâcha contre Abu Bakr car elle s'était appuyée sur la généralité du

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

verset du Coran : « *Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants : au fils, une part équivalente à celle de deux filles* » parce que simplement elle n'avait pas cernés tous les hadiths du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) pour plusieurs raisons notamment son occupation dans le foyer conjugal et son absence lors des voyages du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) et lors des assemblées avec les compagnons dans les mosquées et ailleurs.

**Deuxièmement** : Ce principe de non-heritage des prophètes est également établi chez les chiïtes. Le chiïte Al-Kulini rapporte dans son « Kafi » d'après Abu Abdillah. Le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) a dit : « *Les savants sont certes les héritiers des prophètes. Or, les prophètes n'ont laissé ni dinar, ni dirham. Mais ils ont laissé de la science, quiconque en prend,*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*aura pris une part considérable»* (authentifié par Al Majlissi dans le commentaire d'Al-Kafi 1/111).

Il ne conteste donc la parole de Abu-Bakr, après ceci, que par haine et par jalousie.

**Troisièmement** : Si le hadith est de ce degré d'authenticité chez les deux parties, la question que l'on pose aux chiïtes est la suivante :

Que voulez-vous ? Qu'Abu Bakr abandonne l'ordre du prophète et son testament pour satisfaire Fatima qui n'avait pas eu connaissance de ce hadith du prophète ? Et il est certain que si, auparavant elle a eu connaissance de ce hadith, elle ne serait pas allée réclamer ce qui ne lui revenait pas de droit, car elle était aussi très attachée à la sunnah.

**Quatrièmement** : S'ils avancent que dans le coran ; l'héritage des prophètes est établi par des

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

versets comme cette parole d'Allah relatant la prière de Zakariyya : « *Accorde-moi de ta part un descendant, qui hérite de moi et hérite de la famille de ya'qub, et fais qu'il te soit agréable, O mon seigneur* » (Maryam v. 6). Allah a dit aussi : « *Sulayman hérita de Dawud* » (les fourmis, V.16). Or, on ne parle d'héritage que s'il s'agit de biens.

Nous répondons que s'appuyer sur le verset de la prière de Zakariya pour établir l'héritage des prophètes par leurs enfants est une déduction erronée pour plusieurs raisons :

La première est que Zakariya a prié Allah de lui donner un fils qui hérite de sa prophétie et de celle de la famille de Ya'qub. Et je ne pense pas qu'un homme doué d'intelligence osera prétendre que Yahya a hérité des biens de

## *Les ambiguïtés des chîïtes*

---

Ya'qub alors qu'entre eux plusieurs siècles se sont écoulés.

La deuxième raison est que tous les savants savent que Zakariya était un pauvre menuisier qui n'a pas laissé derrière lui une fortune assez grande pour s'inquiéter à propos de son héritier.

La troisième est que le mot '*héritage*' est utilisé dans le verset pour désigner la science et la prophétie comme dans cette parole du Très Haut : « *Ensuite, nous fîmes héritiers du livre, ceux de nos serviteurs que nous avons choisis* »

Le créateur : V.32). Il s'agit ici de l'héritage de la science. Il en est de même pour cette parole du Très haut ;: « *Ces sont eux les héritiers. Qui hériteront le paradis pour y demeurer éternellement* » (Les croyants V.10-11).

Le verset ne parle nullement de l'héritage des biens.

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

La quatrième raison est que le verset : « *Et sulayman hérita de dawud* » (Les fourmis V.16) sur lequel s'est appuyé le commentateur de « Kafi » (1/111) ne parle aucunement de l'héritage des biens mais plutôt de l'héritage de la prophétie, de la sagesse et de la science. Et cela, pour deux raisons :

La première est que Dawud avait plusieurs enfants en dehors de Sulayman ; les livres d'exégèses avancent même qu'il avait cent épouses, cent esclaves et une nombreuse progéniture. Donc, le fait que Sulayman soit le seul fils cité comme son héritier parmi sa nombreuse progéniture montre qu'il s'agit là, de l'héritage de la prophétie.

La deuxième raison est que s'il s'agissait de l'héritage des biens, Allah n'aurait pas eu besoin d'en parler dans son livre car c'est une

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

lapalissade de dire que l'enfant hérite des biens de son père.

**Cinquièmement** : Selon les règles et préceptes chiïtes, une femme n'hérite pas de la terre. Pourquoi Fatima a-t-elle réclamé alors son héritage de Fadak ?

Peut-être qu'en parlant de ça, les chiïtes avaient complètement oublié que cette disposition était consignée dans leurs livres les plus authentiques !.

Dans son « Al-kafi », Al kulini a consacré un chapitre entier à cette question et l'a intitulé « Les femmes n'héritent rien de la terre ». Ensuite, il rapporta qu'Abu Jaffar a dit : « Les femmes n'héritent rien de la terre et de l'immobilier ». Les mêmes propos sont rapportés d'Abu Ja'far par Al Tussi dans Tahdhib Al Ahkam et par Al

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

majlissi dans Bihar Al-Anwar par la voie de Muhammad Ibn Muslim.

**Sixièmement** : Si le terrain de Fadak était un héritage, les épouses du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) auraient elles aussi réclamées leurs parts et parmi elles figure Aïcha , qui est par ailleurs, la fille d'Abu Bakr. Mais son père ne lui a rien donné. Al 'Abass(agrée soit il) aurait lui aussi demandé sa part, mais il ne l'a pas fait. Tout cela montre que Fadak n'était pas un héritage.

**Septièmement** : Lorsque les chiïtes se sont rendus compte de leur erreur et ont été confondus par les réponses scientifiques précédentes qui montrent que Fadak n'était pas un héritage, ils ont changé de discours et ont prétendu, cette fois-ci, que certes Fadak n'était pas un héritage, mais, c'était un cadeau du prophète (psl) à

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Fatima (Voir Al Kachani dans son exégèse Aççafi 3/186). Nous leur dirons, en guise de réponse : cette dernière est encore plus grave que la première. Car là, c'est le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) que vous critiquez et que vous accusez d'injustice et non Abu Bakr !

En effet, Muslim rapporte dans son sahih que Bachir Ibn Sa'd (agréé soit il) est venu dire au messenger d'Allah (Sallallahu alayhi Wasallam) : « O messenger d'Allah, j'ai offert à mon fils An -Num'an Ibn Bachir un verger et je viens te prendre à témoin. Le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) lui demanda : « *As-tu donné la même chose à tous tes enfants ?* il dit « non » ; le prophète lui dit alors : « *Vas t-en donc et ne me fais pas témoigner d'une injustice* ». (Sahih Muslim, partie : de la

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

désapprobation d'élever certains enfants sur d'autres n°1623).

Si le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) refuse dans ce hadith, d'être témoin d'une injustice, comment concevoir qu'en tant que prophète infallible, il commette l'injustice ?! Qu'Allah nous guide.

La conquête de Khaybar a eu lieu l'an sept de l'hégire tandis que Zeynab, la fille du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) est morte l'an huit et sa sœur Ummu Kalthûm l'an neuf. Comment concevoir alors que le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) puisse donner Fakad à Fatima et laisser Umu Kalthûm et Zeinab ?! C'est assurément une accusation grave à l'endroit du prophète. (Sallallahu alayhi Wasallam).

**Huitièmement** : Ali avait la possibilité de rendre Fadak aux héritiers de Fatima lorsqu'il est

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

devenu calife mais il ne l'a pas fait car il savait qu'Abu Bakr avait agi conformément à la vérité. Pourquoi alors, les chiïtes critiquent Abu Bakr pour une action qu'Ali a lui aussi faite ?! Mieux ! le chiïte As-Sayyid Murtada, surnommé Alam Al huda rapporte dans son livre « Ach-Chafi Fi Al Imama » ce qui suit : « Lorsque Ali est devenu calife, on l'interpella sur la restitution de Fadak, il dit : « J'ai honte devant Allah de restituer quelque chose qu'Abu Bakr avait refusé et qu'Umar avait validé » (d'après l'ouvrage de Muhammad Malallah « Equivoques des chiïtes concernant les compagnons et les califes, page 197).

Subhannallah ! Pourquoi les chiïtes n'ont pas honte de ce dont 'Ali a honte ??

La réponse est que les chiïtes sont dans la vallée de l'égarement et de la déviation tandis que Ali

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

est dans la vallée de la guidée et de la droiture en compagnie d'Abu Bakr, Umar, Uthman et les autres.

### **Le hadith de la calamité du jeudi**

Il s'agit selon les chiïtes du hadith d'Ibn Abass :

« Lorsque le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) agonisait, il y'avait dans la chambre des hommes dont Umar et d'autres compagnons. Le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) leur dit : « Venez que je vous écrive un manuscrit afin que vous ne vous égarez pas ». Umar dit : « Le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) est gagné par la douleur, et vous avez le coran, le coran vous suffit ». C'est alors que ceux qui étaient présents se sont partagés. Les uns disaient : « Approchez que le prophète vous écrive un manuscrit afin que vous ne nous égarez

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

jamais », tandis que autres répétaient ce qu'avait dit Umar. Et lorsque leur dispute s'est prolongée devant le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam), il leur dit : « levez-vous ». (Sahih Al Bukhari, livre de la science, n°114, sahih Muslim, livre du testament, partie : de l'abandon du testament pour celui qui n' a rien à recommander, n°20,21,22).

Ils avancent que les compagnons ont refusé le manuscrit et que Umar a accusé le prophète de divaguer parce qu'il savait qu'il voulait écrire le testament du califat pour Ali.

La réponse à cet argument se fera sous plusieurs angles ::

**Premièrement** : l'affirmation qu'Umar avait dit que le prophète divaguait est mensongère. Le chiite At-Tijani As-Samawi l'a évoquée dans son livre « Interrogez les gens du rappel », page 144

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

et 179 et il l'a attribué là bas à Al Bukhari, alors que ce terme ne se trouve pas dans le sahih d'Al bukhari. Ce qui s'y trouve, c'est qu'Umar a dit que le prophète est gagné par la douleur. Les propos : « Que lui arrive-t-il ? Est-ce qu'il divague ? » Ainsi que « Ils dirent : « *Le prophète est entrain de divaguer* » sont rapportés dans Sahih Muslim, mais aucune de ses deux versions n'est attribué à Umar. Ce que Umar a dit et qui est rapporté par Al Bukhari et Muslim c'est « *le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) est gagné par la douleur* ».

**Deuxièmement** : Les propos de Umar « *le livre d'Allah nous suffit* » est un effort d'interprétation (Ijtihad) de sa part fondé sur cette parole d'Allah : « *Aujourd'hui j'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous mon bienfait et j'agrée l'islam comme religion pour*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*vous* » (La table servie V.5) et sur ce hadith du prophète : « *Je n'ai rien laissé qui puisse vous reprocher d'Allah et du paradis sans vous l'avoir recommandé, et je n'ai rien laissé qui puisse vous éloigner d'Allah et vous rapprocher de l'enfer sans vous l'avoir interdit* » (Rapporté par Ibn Khuzayma, voir Silsilat Al Ahadith As-Sahihah 4/417, n°18903).

**Troisièmement** : Ce que le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) voulait écrire, il ne l'a pas écrit certes, mais il l'a dit comme cela est relaté dans le Musnad d'Ahmad par une chaîne de transmission authentique jusqu'à Humayd Ibn Abdir-Rahman Ibn Awf : « Ali était présent ce jour là et lorsque le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) a demandé qu'on lui apporte de quoi écrire, il lui dit : « Parle, O messager d'Allah, je retiendrai » car il craignait que le prophète ne

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

meurt en son absence. Le prophète dit : « *Je vous recommande la prière, la Zakat, et de bien traiter vos esclaves* » (Musnad d'Ahmad, n°693). Donc, le prophète a bel et bien transmis ce qu'il voulait transmettre.

**Quatrièmement** : Les chiïtes et les sunnites sont tous d'accord qu'Ali étaient présents ce jour-là. Alors, pourquoi n'a-t-il pas écrit ? Ou avait-il craint Umar au point de trahir le messager d'Allah (Sallallahu alayhi Wasallam) ? Loin de là ! Ali ne craignait personne lorsqu'il s'agit de la vérité, mais ce qu'il y'a, c'est qu'il a éprouvé le même sentiment qu'Umar, ils ont éprouvé de la pitié pour le messager d'Allah (psl). Ce qui a poussé Umar à dire : « Le livre d'Allah nous suffit ; le livre d'Allah nous suffit » ; c'est-à-dire : « Laissez le messager d'Allah se reposer ».

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

**Cinquièmement** : Le nom de celui qui a interrogé : « Est-ce qu'il divague ? » n'a pas été précisé dans le hadith. Aussi, la question que nous posons est de savoir : pourquoi affirment-ils qu'il s'agissait d'Umar ? Pourquoi pas Ali ? En tout cas, Nous, gens de Sunnah, n'avanceront jamais que c'était Umar ou Ali. Mais alors, qui a dit : « Est-ce qu'il divague ? ». Il est probable que ce soit un nouveau converti à l'islam qui était présent ce jour-là. Mais il n'est écrit nulle part qu'il s'agissait d'Abu Bakr ou de Umar, ou de Uthman ou de Ali ou de Zubayr ou de Talha ou d'un des grands compagnons du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam).

**Sixièmement** : La prétention selon laquelle le prophète voulait léguer le califat à Ali est sans fondement. « *Sont-ils au courant de l'inconnaissable ou ont-ils pris un engagement*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*avec le Tout miséricordieux ?* ». Si un sunnite avait avancé que le prophète voulait écrire un testament pour désigner Abu Bakr comme successeur, cela aurait été plus pertinent, car il est rapporté dans les deux sahihs que le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) a dit à Aïcha : « *Appelle-moi ton père et ton frère et amenez moi un manuscrit car je crains qu'un prétentieux ne réclame (le califat), or Allah refuse un autre en dehors d'Abu Bakr.* » (Sahih Al bukhari, Livre des préceptes, partie de la succession n°7217, Sahih Muslim, livre des mérites des compagnons, partie : des mérites d'Abu Bakr n°11).

**Septièmement :** C'est à se demander si les chiïtes sont réellement convaincus de leur prétention concernant le califat de Ali, qui une fois, a été proclamé près de l'étang de Khum,

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

une autre fois à Tabûk, et une autre fois à la Mecque dans le hadith de l'avertissement. Si c'était vrai, il n'y aurait pas eu besoin d'autant de répétitions !

**Huitièmement** : Nous interrogeons les chiïtes à propos de ce que le prophète voulait écrire : Cela concernaient-ils des obligations (*Wajibat*) ou des choses souhaitables (*mustahabat*) ?. S'ils répondent qu'il s'agissait d'obligations, ils accuseront alors le messager d'Allah de n'avoir pas transmis une partie de son message ; or Allah a dit : « *O messager, transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur, Si tu ne le fais pas, alors tu n'aurais pas communiqué son message. Et Allah te protégera des gens. Certes Allah ne guide pas les gens mécréants* » ( La table servie, V.67). Malgré ce verset explicite, un chiïte sénégalais a accusé le

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

prophète d'avoir caché quelque chose qu'il devait expliquer à la Oummah (la communauté). En effet, il affirme dans son livre « Réalités de la succession du prophète, page 47 » : « Le prophète n'a pas vécu un temps suffisant pour expliquer à la communauté tous les versets du Coran ».

Et s'ils répondent que : « Non ! il s'agissaient de choses souhaitables, nous leur dirons que donc le prophète n'a pas vraiment voulu du califat d'Ali, parce que le califat chez vous fait partie des fondements de la foi, c'est même un des piliers de l'islam chez les chiïtes comme l'affirme Al Mufid dans « Awa'il Al Maqalat ». Donc, dans tous les cas, leur prétention serait totalement erronée.

Sur l'infaillibilité de Ali

Ils prétendent que, de tous les compagnons y compris, Abu Bakr, Umar et Uthman, on a rapporté des erreurs qu'ils ont commises à l'exception d'Ali Ibn Abi Talib. Dans aucune référence, on ne peut trouver une seule erreur qu'il aurait commise, et cela est unanimement reconnu, aussi bien par les sunnites que par les chiïtes. Et cela montre qu'il est le meilleur d'entre eux. Le chiïte Muhammad As-Samawi écrit dans son livre : « j'ai pris la bonne voie », page 175, ce qui suit : « Cela dit, si nous laissons de côté les mérites et que nous recherchons les méfaits, nous ne pourrions recenser un seul méfait pour le compte de 'Ali Ibn Abi Talib dans les livres des deux parties. Tandis que pour le compte des autres nous trouverons plusieurs méfaits dans les livres des sunnites. Tels que les sahihs, les livres d'histoire et de biographie ».

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

La réponse à cet argument se fera sous plusieurs angles :

**Premièrement** : Les gens de la sunnah et du consensus, malgré le profond respect qu'ils vouent aux compagnons du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) et à sa famille, ne disent jamais d'eux, qu'ils sont infallibles et au-dessus de l'erreur, de l'oubli et même de commettre des péchés quelques fois. C'est pourquoi, il n'est pas étonnant de trouver dans leurs livres des récits confirmant cela, et cela n'entame, en rien, leur mérite et leur qualité de devanciers. Mais cela démontre, tout simplement leur caractère humain, car *« tous les fils d'Adam commettent des erreurs, et les meilleurs parmi ceux qui commettent des erreurs sont ceux qui se repentent »*.

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

**Deuxièmement :** Tout comme les erreurs des compagnons sont rapportées dans les livres des deux parties, celles du noble compagnon ‘Ali sont aussi rapportées par les mêmes références. Et je m’en vais, vous le prouver ; mais je jure par Allah qui a élevé les cieux sans piliers, mon intention n’est nullement de rechercher les erreurs du quatrième calife et cousin du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) mais nous voulons tout simplement réfuter scientifiquement cette équivoque sur laquelle ces gens fondent leurs fausses croyances, car nous les entendons fréquemment répéter ces contrevérités surtout ceux de cette région.

C’est pourquoi, nous allons citer brièvement certaines erreurs de Ali relatées par les livres des sunnites et des chiïtes.

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*Des erreurs d'Ali dans les livres des sunnites :*

1. Brûler des gens : D'après 'Ikrima :lorsque Ali (agréé soit il) a brûlé les partisans d'Ibn Saba' qui le défiait, Ibn Abass (agréé soit il) lui a dit : « Si j'étais à ta place, je ne les aurais pas brûlés car le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) a dit : « *Seul le maître du feu doit châtier avec le feu* » mais je les aurais tué car le prophète a dit : « Celui qui apostasie, tuez-le »(Fath Al-Bari, livre du repentir des apostats, partie du statut de l'apostat n°6922).
2. Polémiquer avec le prophète (psl): Al-Bukhari rapporte d'après Ali : « le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) a frappé, de nuit, à notre porte moi et Fatima

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

et nous a dit : « *Ne priez-vous pas ?* Je lui dit : « O messager d'Allah, Nos âmes sont entre les mains d'Allah, s'il veut nous réveiller, il nous réveillera ».

Lorsque je dis cela, il nous tourna le dos sans rien me répondre, puis je l'entendis se frapper la cuisse alors qu'il s'éloignait en disant : « *L'homme cependant, est de tous les êtres, le plus grand débateur* » (Fath al bari, livre de la prière nocturne partie : de l'incitation du prophète à la prière nocturne, n°1127). Si ce récit était rapporté d'Umar, les chiïtes auraient dit qu'il contredit sciemment le prophète et qu'il fait telle et telle action.

3. Mettre Fatima en colère : Les chiïtes ont l'habitude de susciter la question de la colère de Fatima contre Abu Bakr notamment dans le récit de Fadak et ils

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

disent qu'Abu Bakr a mis Fatima en colère, et quiconque met en colère Fatima, aura mis le prophète en colère et quiconque met en colère le prophète, s'attire la colère d'Allah. Nous leur disons : lisez la narration suivante :

D'après Miswar Ibn Makrama : j'ai entendu le messager d'Allah (Sallallahu alayhi Wasallam) dire, du haut de sa chaire : « Les fils de Hicham Ibn Al mughira m'ont demandé l'autorisation de donner leur fille en mariage à Ali Ibn Ali Talib, je ne le leur autorise pas, je ne le leur autorise pas. A moins que Ali veuille divorcer d'avec ma fille pour épouser la leur, car ma fille est une partie de moi-même, ce qui lui inspire des doutes, m'en inspire autant et celui qui lui cause du

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

tort, me cause du tort ». (Sahih Muslim, livre des mérites des compagnons n°93).

Dans l'autre version : Lorsque Fatima fut mise au courant de ce projet, elle vint trouver le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) et lui dit : « les gens disent que tu ne te fâches pas pour tes filles, or voilà Ali qui est sur le point d'épouser la fille d'Abu Jahl » (Sahih Muslim livre des mérites des compagnons, n°96) Ici, qui a mis Fatima en colère ? Répondez O chiïtes !

4. Le refus d'effacer le nom du prophète :  
D'après Al Barra Ibn Azib : le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) conclut un accord avec les mécréants à Hodaybiyya, Ali qui rédigeait le traité, écrivit : « Muhammad, messenger d'Allah ». Les polythéistes dirent : N'écris

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

pas « messenger d'Allah » car si nous savions que tu étais réellement le messenger d'Allah, nous ne t'aurions pas combattu. Le prophète dit à Ali : « efface ça ». Ali répondit : « Ce n'est pas moi qui l'effacera ! », alors le prophète l'effaça de sa main « (rapporté par Al Bukhari, Fath al Bari, livre du traité de paix, partie : comment rédiger un traité, n°2698, Al-Majlissi l'a également cité dans Bihar Al Anwar).

5. Son hésitation à enterrer son père : Lorsque Abu Talib est mort, Ali est venu dire au prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) « Abu talib est mort » Le prophète lui dit : « va l'enterrer », Ali rétorqua « il est mort polythéiste », le prophète lui répéta : « va l'enterrer » (rapporté par Ahmed 1/97).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Quant aux erreurs relatées par les livres chiïtes, elles sont plus graves encore :

1. Dans « Najh Al Balagha (page 421), Ali reconnaît qu'il est sujet à l'erreur, il dit : « Ne vous arrêter pas de dire une parole de vérité ou de donner un avis juste car je ne suis pas au-dessus de l'erreur ». Et dans Al-Kafi, Tome 8, page 293, il dit : « je ne me considère pas comme une personne au-dessus de l'erreur, et je ne suis pas rassuré de ne pas en commettre »
2. D'après Abu Abdillah : « Une femme vulgaire s'est adressée à Ali alors que celui-ci était sur la chaire de la mosquée et a dit : « Voici l'assassin des bien-aimés » ; Ali la regarda et dit : « Espèce d'hommasse insolente ! vulgaire ! Toi qui ne voit pas tes règles comme les autres

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

femmes, homme manqué ! Toi qui as dans ton sexe une chose pendante ! » (Bihar Al Anwar 3/393).

Subhannah ! Par Allah ! C'est une calomnie énorme ! Ali n'a jamais prononcés ces vulgaires propos. Mais les chiïtes ne respectent même pas Ali !

3. Al Majlissi rapporte encore : « Al-hassan Ibn Ali est entré chez son grand père (Sallallahu alayhi Wasallam) en trébuchant sur ses habits et lui a murmuré quelques paroles secrètes, le visage du prophète se renfrognât, il se leva et se dirigea chez Fatima, lorsque 'Ali arriva, il le prit par la main, le secoua légèrement et lui dit : « Abul Hassan !Méfie-toi de la colère de Fatima, car les anges se fâchent si elle est fâchée et sont contents lorsqu'elle est contente » (page 42-43).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

4. D'après Abu Abdillah : « On amena à Umar une femme qui s'était entichée d'un ansarite et qui, pour l'accuser avait deversé sur ses cuisses et ses habits du blanc d'œuf. Ali se leva, regarda entre ses cuisses et l'accusa (Bihar Al Anwar 4/303).

Je ne sais vraiment pas comment raisonnent ces chiïtes au point d'écrire ces insanités sur leurs imams ?!!

**Sur le traité de Hudaybiyyah**

Ils prétendent que les compagnons n'ont pas exécuté l'ordre du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) de mettre fin à leur état de consécration rituelle (Ihram) et qu'ils l'ont fâché, et que c'est Umar qui a commencé à le contredire et à critiquer son ordre. Or, les ordres du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) ne doivent pas être discutés. (Voir « j'ai pris le droit chemin », page 73).

Les savants sunnites ont écrit plusieurs réponses bien appuyées à ces livres, notamment :

1. La défense des compagnons et de la famille prophétique contre les calomnies de l'égaré As Samawi par Dr Ibrahim Ar Ruhayli.
2. « Je me suis égaré ! » par Kalid Al-Asqalani

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

3. Le dévoilement du criminel Muhamad Al Tijani par Uthman Al khamis
4. « La réponse éclairée à Muhammad At-Tijani » par Dr Nassirud-Din Ahmad Abuch-chabab.

La réponse à cet argument peut se faire sous plusieurs angles :

**Premièrement** : Le récit auquel ils font allusion se trouve dans les deux sahihs sans la falsification qu'ils y ont apportée et sans cette calomnie contre Umar. (Voir Sahih Al bukhari avec fath al bari, livre des conditions dans le Djihad 5/329 et Sahih Muslim, livre du jihad et de la biographie, partie du traité d'Al hundaybiyyah 3/1411).

Le récit se présente en résumé, comme suit :

Le prophète avait vu, en rêve, alors qu'il se trouvait à Médine qu'il s'était introduit à la

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Mecque et avait effectué la circumambulation autour de la Ka'aba. Il en informa les compagnons. Et lorsque ces derniers l'accompagnèrent l'année d'Al hudaybiyya, une grande partie parmi eux avait cru que ce rêve se réaliserait cette même année. Et lorsque le traité qui stipulait qu'ils devaient rentrer cette année-là pour revenir l'année suivante fut signé, certains avait du mal à l'accepter. C'est ainsi que 'Umar qui était réputé pour sa force dans la vérité et sa conviction dans la véracité et la puissance de l'islam, se mit à inciter les gens à combattre les polythéistes. Il demanda au prophète : « N'es-tu pas le prophète d'Allah » « *Bien sûr que je le suis* » répondit le prophète. « Ne sommes-nous pas dans la vérité et notre ennemi dans le mensonge » « *Bien sûr !* » répondit le prophète. « *Pourquoi donc acceptons-nous le déshonneur dans notre religion ?* ». Tels étaient les propos de

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Umar. Il n'avait pas posé ces questions par doute ou par opposition au prophète.

An-Nawawi affirme : « Les savants affirment que le questionnement de 'Umar ne découlait pas d'un doute qu'il avait, mais il voulait plutôt qu'on lui dévoile ce qu'il n'avait pas compris et voulait par-dessus tout que les mécréants soient humiliés et que l'islam prenne le dessus. Et on lui reconnaît bien ce trait de caractère, sa force dans la religion et dans l'humiliation des partisans du faux » (commentaire de Sahih Muslim).

**Deuxièmement** : Si les compagnons avaient fâché le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) comme ils le prétendent, Allah n'aurait pas fait descendre, à ces instants précis, des versets pour apprendre à son messager qu'Il était satisfait de ses compagnons : « *Allah a très certainement*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y'avait dans leurs cœurs et a fait descendre sur eux la quiétude, et il les a récompensés par une proche victoire. Ainsi qu'un abondant butin qu'ils ramasseront. Allah est puissant et sage* ». (La victoire éclatante, verset 18-19).

Et Umar, sans nul doute, fait partie des premiers à lui avoir prêté serment d'allégeance le jour de Hudaybiyyah. Jabir Ibn Abdillah (agréé soit il) raconte : « Nous étions le jour de Hudaybiyyah mille quatre cent personnes qui prêtèrent allégeance au prophète '(salut et paix sur lui), tandis que Umar tenait la main du prophète sous l'arbre » (rapporté par Muslim, livre de l'autorité, partie : de la recommandation pour l'imam de faire allégeance à l'armée, 3/1483).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

**Quatrièmement** : Dites-nous Ö chiïtes : « Avez-vous oublié que lorsque les compagnons ont refusé de suivre les ordres du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) comme vous le prétendez, Ali était un des leurs ? Alors pourquoi ne dites-vous pas de lui ce que vous dites des autres ?

**Cinquièmement** : Si vous considérez le retard des compagnons à se raser et à mettre fin à leur état de consécration rituelle comme une désobéissance au prophète, que direz-vous alors du refus d'Ali d'effacer le nom du prophète ? Est-ce une désobéissance ?

Nous avons vu dans la réfutation de l'équivoque précédente le hadith d'Al Barra Ibn Azib (agréés soient ils) : « C'est Ali qui rédigeait le traité de l'accord entre le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) et les polythéistes le jour de

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Hudaybiyya, et lorsqu'Ali écrivit : « Voici l'accord conclu entre Muhammad messenger d'Allah et... » ils dirent : « N'écris pas « messenger d'Allah » car si nous savions que tu étais le messenger d'Allah, nous ne t'aurions pas combattu ». Le prophète dit à Ali « *efface cela* », Ali lui dit : « Ce n'est pas moi qui l'effacera ». Le prophète l'effaça de sa main » (Al Bukhari dans le livre du traité, partie : comment rédiger un traité, fath Al bari 5/303 et Muslim, livre du Jihad, partie du traité de Hudaybiyya 3/1409).

Dans la version d'Al Bukhari, Ali a dit : « *Par Allah, je ne l'effacerai jamais !* » ( livre des impôts, partie de l'accord de tous les jours, Fath Al bari 6/282 et Muslim et partie cité précédemment)

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

**Sixièmement** : Quant à nous sunnites, nous ne considérons pas les prises de position précédentes de Ali et de Umar devant le messager d'Allah comme une opposition à ce dernier, ou comme un point faible de leur conduite. Au contraire, ces prises de position démontrent leur sincérité, leur attachement à la vérité et la profondeur de leur foi en la prophétie de notre messager (Sallallahu alayhi Wasallam)

C'est pourquoi, Ibn kathir affirme en commentant cette parole du Très haut : « Il a su ce qu'il y'avait dans leurs cœurs » : « c'est-à-dire la sincérité, la fidélité e l'obéissance « (4/191).

Ce qu'on demande, après cela, aux chiïtes, c'est qui de vous et d'Allah connaît le mieux les compagnons ? Ne raisonnez-vous donc pas ?

Si les compagnons étaient tels que vous les décrivez, le Connaisseur de l'inconnaissable

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

n'aurait pas fait leurs éloges dans le Coran. Lui qui connaît ce que cachent les poitrines et ce que divulguent les actions.

**Sur la victimisation de Fatima**

Ils prétendent qu'Umar et d'autres compagnons du prophète (psl) se sont rendus chez Fatima. Celle-ci les empêcha d'entrer dans la maison. Alors Ils défoncèrent la porte et lui cassèrent une côte alors qu'elle était enceinte. Elle tomba et mourut des suites de cet incident.

Et je me souviens qu'un chiite sénégalais avait évoqué cette histoire sur une chaîne de télévision sénégalaise, ce qui provoqua l'aversion de tous les sénégalais envers les chiïtes.

La réponse à cela se fera sous plusieurs angles :

**Premièrement** : Cette histoire est fabriquée de toutes pièces. Abdallah Ibn Muhammad Al Hussein affirme : « Cette histoire n'est pas établie par une chaîne de transmission authentique, toutes ses chaînes sont soient

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

faibles, soient fabriquée » ( voir « les compagnons et les hypocrites à la lumière du Coran et de la sunnah », page 29).

**Deuxièmement** : Les chiïtes, eux-mêmes, sont convaincus de la fausseté de cette histoire. Ils ne visent à travers cette calomnie qu'à enflammer les cœurs de leurs partisans et à créer la discorde entre les musulmans et à raviver la haine de leurs partisans envers les compagnons du prophète.

**Troisièmement** : Toute personne douée de raison saura pertinemment que ce récit ne colle pas avec le courage notoire de Ali. Sinon où était il ? Et pourquoi n'a-t-il pas défendu son épouse qui est une partie du messenger d'Allah (Sallallahu alayhi Wasallam) ? Même les arabes de l'époque préislamique ne manquaient pas de sacrifier leurs vies, et leurs biens pour défendre leurs familles et leur honneur. L'un d'eux disait :

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

« Je protège mon honneur par ma fortune, je ne le salirai pas.

Que la fortune ne soit pas bénie sans l'honneur !

La jalousie des Banu Hachim, leur fierté et leur noble statut au sein des Quraych font que la raison refuse de croire à cette histoire. Car croire en elle, équivaut à jeter l'opprobre sur eux en général, et sur Ali en particulier.

Mieux, l'islam recommande au musulman de protéger ses biens même au prix de sa vie et, celui qui est tué en défendant sa fortune est considéré comme un martyr ? Que dire donc de la famille ? Le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) a dit : *« Celui qui est tué en défendant ses biens est un martyr, et celui qui est tué en défendant sa famille est un martyr et celui qui est tué en défendant sa famille, sa vie ou sa*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*religion est un martyr* »( Al-Bukhari dans le livre de la révélation, partie : de celui qui est tué en protégeant ses biens, n°2480, et Muslim, n°378 et Abu Dawud, cette version est la sienne, partie : de combattre les bandits, n°4774).

Tout le monde sait que le fait de défendre son épouse est plus important et plus obligatoire que le fait de protéger ses biens. Alors, comment ‘Ali pouvait-il laisser son épouse se faire battre, se faire casser les côtes et se faire avorter, gardant le silence dans son coin pendant tout ce temps-là ?

**Quatrièmement** : En dehors des sunnites, il y’a même certains chiïtes qui contestent cette histoire. Parmi eux, l’une des références chiïtes contemporaines, en l’occurrence Muhammed Hussein Fadlullah, ex chef du Hezbollah. Cependant, il ne l’a pas démenti totalement

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

lorsqu'il a dit : « Moi, à la base, je n'ai pas dit que la côte de Fatima n'a pas été cassée. Quiconque m'attribue cela est un menteur. J'ai dit que ce sujet est invraisemblable et j'ai un mis un grand point d'interrogation fondé sur l'analyse historique. Et j'ai dit que je ne réagirai pas à cela, car l'amour que les musulmans vouaient à Fatima était plus grand que celui qu'il vouait à Ali, Al Hassan et Al Hussein. Et par-dessus tout, il y'a l'amour envers le messager d'Allah (Sallallahu alayhi Wasallam). J'ai dit qu'il était invraisemblable que quelqu'un puisse faire cela. Et de plus, il y'a plusieurs versions divergentes, certaines affirment qu'ils se sont introduits dans sa maison tandis que d'autres avancent qu'ils ne sont pas entrés. Et moi, j'ai dit que cela était invraisemblable et que je ne réagirai pas à cela ».

**Cinquièmement** : Entre Ali et Umar, il y'a avait une relation de fraternité particulièrement chaleureuses. Ali est allé jusqu'à donner le nom de Umar à l'un de ses enfants et il lui a également donné en mariage sa fille Ummu Kalthûm bint Fatima, comme cela est affirmé dans les références sunnites et chiïtes ! (Voir Al Furu' Min Al Kafi 5/346, 6/115-116, Tahdhib Al Ahkam d'At Tusi 9/269, Al Istibçar d'At Tusi 3/353, Ach-Chafi d'Al Murtada, page 116, Tamzih Al Anbiya d'Al Murtada page 141, Ibn Chahr Achub 3/162). Voir également pour plus de détails le livre « les chiïtes et la famille prophétique » du grand savant Ihsan Ilahi Dhahir ainsi que le livre d'Abu Mu'adh Al Isma'ili intitulé « le mariage d'Umar Ibn Al Khattab avec Ummu Kulthum fille de Ali Ibn Abi Talib).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Ali témoignait partout de la piété d'Umar, de sa foi et de sa crainte révérencielle d'Allah. Il tenait des propos élogieux à son endroit du haut des chaires des mosquées et cela suffit comme preuve tranchante de la fausseté de ce récit.

Ibn Abbas raconte : « J'étais debout parmi un groupe de gens et ils priaient sur Umar alors que celui-ci avait été déposé sur son cercueil. Tout d'un coup, j'entendis un homme derrière moi, qui avait posé son coude sur mon épaule, dire : « Puisse Allah t'accorder sa miséricorde ! En effet, je vivais dans l'espoir qu'Allah te mettrait certainement à côté de tes deux compagnons, car j'entendais souvent le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) dire : « J'étais avec Abu Bakr et Umar...j'ai fait avec Abu bakr et Umar..je suis allé avec Abu bakr et Umar... »

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

C'est pourquoi, j'avais beaucoup espéré que tu sois à leurs côtés » Ibn Abass dit : lorsque je me suis retourné, j'ai vu que c'était Ali qui parlait ainsi » (Al Bukhari dans les mérites de Umar n°3482 et Muslim dans les mérites des compagnons, partie : des mérites d'Umar, n°2389).

Et dans une des références chiïtes, Ali donne la description suivante de Umar : « Je clame devant Allah la conduite héroïque d'un tel (Umar) ; il a redressé ce qui était ployé, a remédié aux grands maux, il a laissé de côté les tentations et a établi la sunnah. Il est parti pur, sans faute, avec le bien de ce bas monde, et sauvé de son mal. Il s'est soumis à Allah avec obéissance, il l'a craint comme il devait l'être, et il est parti laissant les autres sur des chemins tortueux où l'égaré ne se retrouve pas et où le bien guidé est dépourvu de

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

convictions » (Najh Al Balaghah, avec le commentaire de Muhammad 'Abduh, page 430).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

*Ils disent « les compagnons sont des hypocrites ».*

Les chiïtes affirment ce qui suit : « A l'époque du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) il y'avait des hypocrites. Or, vous sunnites, soutenez que tous les compagnons étaient honnêtes. Et vous savez que le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) avait confié à Hudhayfah les noms des hypocrites, en plus Allah a dit : *« et parmi les bédouins qui vous entourent, il y'a des hypocrites, tout comme une partie des habitants de Médine. Ils s'obstinent dans l'hypocrisie. Tu ne les connais pas mais nous les connaissons. Nous les chatierons deux fois puis, ils seront ramenés vers un énorme châtiment »* (le repentir V.101)

Al Kulini, quant à lui, parle d'apostasie de tous les compagnons à l'exception de trois

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

personnes comme nous l'avons vu précédemment!

Mais Allah a facilité à notre frère, le cheikh Abdullah Ach-Chayi' la réfutation de cette ambiguïté d'une façon exceptionnelle dans son intéressant livre : « Les compagnons et les hypocrites au début de l'islam, caractéristiques et indices, équivoques et réponses »

La réponse à cet argument se fera sous plusieurs angles :

**Premièrement** : Concernant le verset, si le prophète ( Sallallahu alayhi Wasallam), lui-même, ne connaît pas ces hypocrites, comment avez-vous fait pour les connaître, o chiïtes ?

Et concernant le hadith, nous disons que si le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) a confié secrètement les noms des hypocrites à Hudayfa,

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

comment avez-vous fait pour connaître leurs noms au point de dresser vous-mêmes leur liste?

**Deuxièmement** : Le coran atteste que l'hypocrisie était répandue chez les médinois et non chez les mecquois, ni parmi les émigrés. Or, Abu bakr, Umar et Uthman et Mu'awiya ainsi que les autres sont des émigrés mecquois.

**Troisièmement** : Nous n'admettons pas que les hypocrites faisaient partie des compagnons, car les hypocrites étaient caractérisés par plusieurs signes :

Il y en avait que l'on reconnaissait par leurs paroles comme l'affirme le Très Haut : « *Or, si nous voulions, nous te les montrerions ; et tu les reconnaitrais certainement au ton de leur parler. Et Allah connaît bien vos actions* » (Muhammad V.30).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Il y'en avait certains qui avaient montré ce qu'ils cachaient dans leur for intérieur, même si après cela, ils se sont servis de leur serment comme bouclier, comme c'est le cas des déserteurs lors de l'expédition de Tabūk excepté les trois compagnons qui ont été véridiques.

Il y'en avait aussi certains dont les noms ont été mentionnés par les savants à cause de leurs paroles ou leurs positions compromettantes.

Et il y en avait également ceux dont hudhayfa boycottait la prière funéraire et les autres compagnons faisaient de même à sa suite.

**Quatrièmement :** Vous avez compté les meilleurs compagnons comme les trois meilleurs califes parmi les hypocrites. Et hudhayfa, lui-même, a exclu Umar des hypocrites lorsqu'il lui a dit : « tu n'en fais pas partie ». Umar, selon vous est l'un des plus grands hypocrites. Ainsi,

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

vous contredisez le même hadith dont vous vous servez comme argument !!!

Comment une personne comme Umar connu pour avoir sacrifié sa vie et sa fortune pour la cause d'Allah peut-elle être qualifié d'hypocrite ? Ou comment peut-on qualifier d'hypocrite une personne faisant partie des gens de la piété et de la foi et ayant une compréhension profonde de la religion ? Nul doute que ces qualités ne peuvent être celles d'un hypocrite!

Pouvez-vous nous citer un compagnon avéré du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) et donner des arguments prouvant son hypocrisie ? Si vous n'y parvenez pas, alors sachez que ce que vous prétendez est faux.

**Cinquièmement** : La réalité ainsi que l'histoire témoignent que les hypocrites étaient une petite

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

minorité dépourvue de toute force et de toute puissance et très peureuse en présence des compagnons. Si la situation était autrement, telle que le prétendent les chiïtes, les hypocrites seraient les plus puissants, les plus forts et les plus nombreux et ils auraient pu alors tuer le messager d'Allah ainsi que le petit groupe de croyant dont le nombre ne dépassait même pas trois ou quatre ou un peu plus d'une dizaine d'individu selon certains chiïtes, ils auraient alors tué Ali et ses enfants et n'auraient pas appliqué la charité ni combattu les apostats, ni conquis les villes perses et romaines.

**Sixièmement** : Les chiïtes contredisent ce qui a été rapporté par certaines de leurs références de quelques imams de la famille prophétique en terme d'éloges envers les compagnons, soit de façon générale, soit par des qualificatifs précis

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

comme « ceux qui ont fait allégeance sous l'arbre ».

Il t'apparaît avec évidence, si tu prends connaissance des éloges que se renvoyaient mutuellement la famille prophétique et les compagnons, que les chiïtes ont contredit Allah et son messager ainsi que les imams par leurs actions et leurs paroles et qu'ils ne font que suivre les suggestions égarées et frivoles de leurs anciens.

Le cheikh Mahmud Chukri Al Alusi a dit : « Qui parmi les imams bien guidés a une fois traité les compagnons du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) de mécréants, ou les a dénigrés ou les a bannis pour que les chiïtes prétendent qu'ils suivent leurs traces et s'inspirent de leur conduite ? Alors que les éloges de la famille prophétique à l'endroit des

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

compagnons sont rapportés de manière authentique et incontestable ».

**Septièmement** : La prétention des chiïtes selon laquelle les compagnons sont des hypocrites est semblable à celle des « nawaçib » selon laquelle Ali (agréé soit il) serait un hypocrite. Et tous les deux groupes sont dans un égarement évident.

Les arguments sur lesquels se fondent les chiïtes pour réfuter la thèse des « nawaçib » concernant Ali sont les mêmes qu'utilisent les sunnites pour réfuter celle des chiïtes concernant les compagnons du prophète. On appelle « nawaçib », ceux qui sont contre la famille du prophète et des compagnons.

*Concernant Abu Hurayra :*

Ils prétendent qu'Abu Hurayra inventait des hadiths sur les mérites des compagnons pour les omeyyades afin que ceux-ci lui donnent un poste de gouverneur ou lui construisent un palais .Et cela, selon eux, est le secret de l'abondance de ses hadiths malgré le peu de temps qu'il a vécu avec le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam). (Voir, « j'ai pris le droit chemin » pages : 121-131-142).

La réponse à cet argument se fera sous plusieurs angles :

**Premièrement :** Leur assertion selon laquelle Abu hurayra aurait rapporté des hadiths à la solde des Omeyyades et qu'en retour, ces derniers l'ont nommé gouverneur de Médine et lui ont construit le palais d'Al-'Aqiq après qu'il fut pauvre et qu'ils l'ont ensuite surnommé « le

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

rapporteur de l'islam » est un mensonge grossier pour plusieurs raisons :

1. Lors des troubles, Abu Hurayra n'avait pris parti ni pour Ali, ni pour Mu'awiya. Il faisait partie de ceux qui s'étaient isolé et n'ont combattu avec personne. Il a d'ailleurs rapporté des hadiths sur l'isolement comme cette parole du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) : *« Il y'aura des troubles pendant lesquels celui qui est assis sera meilleur que celui qui est debout, et celui qui est debout sera meilleur que celui qui marche. Quiconque s'y expose sera atteint et quiconque trouve un refuge, qu'il aille s'y réfugier ».*(Al Bukhari, livre des calamités, partie ; « Il y'aura des troubles où celui qui s'assoit sera meilleur que

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

celui qui est debout, n°6670 et 6671). Cet avis d'Abu Hurayra était partagé par les grands compagnons

2. Abu Hurayra n'était pas pauvre à l'époque et son poste à Médine n'était pas son premier poste de gouverneur. A l'époque de 'Umar, celui-ci l'avait nommé gouverneur de Bahrein et il avait rejoint son poste avec une fortune. D'après Muhammad Ibn Sirin : « *Umar affecta Abu Hurayra à Bahrein et celui-ci rejoignit son poste avec dix mille()* » (Siyar Al 'Alam An nubala, d'Adh-Dhahabi, tome2, page 612).
3. La raison qui a poussé les Omeyyades a nommé Abu hurayra comme gouverneur de Médine est que celui-ci faisait partie des derniers grands compagnons qui vivaient, à l'époque, à Médine et ailleurs,

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

en plus, il dirigeait la prière du temps de Ali et de Mu'awiya. Et il est sûr que même si d'autres, en dehors, des Omeyyades, avaient été au pouvoir, ils auraient désigné Abu Hurayra à ce poste au vu de son profil. Pourquoi pas ? Alors que 'Umar qui est meilleur qu'eux l'avait désigné auparavant à un poste similaire.

4. Contrairement à l'image qu'ils essayent de lui attribuer, Abu hurayra était un ascète, détourné de ce bas monde et de ses habitants. N'est-ce pas lui qui a rapporté cette parole du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) : « Il y'a trois personnes qu'Allah ne regardera pas, ne purifiera pas et qui auront un dur châtement le jour dernier et parmi eux un homme qui fait allégeance à un guide pour uniquement les biens de ce bas monde S'il lui en donne, il

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

est satisfait et s'il ne lui en donne pas, il est mécontent » (Al Bukhari, livre du contrat d'irrigation, partie :interdire l'eau au voyageur, n°2230, tome2)

**Deuxièmement :** L'abondance des hadiths rapportés par Abu Hurayra malgré le peu de temps qu'il a vécu avec le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) s'explique par plusieurs choses :

1. Sa bonne mémoire : Les compagnons sont unanimes qu'il était le meilleur en mémorisation des Hadith. Abdullah Ibn Umar lui a dit un jour : « O Abu Hurayra, tu étais parmi nous, le plus attaché au messenger d'Allah (Sallallahu alayhi Wasallam) et celui qui mémorisait le plus ses hadiths » (At-Tirmidhi dans son

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

recueil, partie des mérites d'Abu hurayra, n°3836, authentifié par Al-Albani dans Sahih Al Jami' n°3013).

2. Le prophète avait prié pour lui, pour qu'il n'oublie pas les hadiths qu'il a mémorisés. Abu hurayra raconte : « J'étais parmi les pauvres d' Aḡ-ḡuffa et je retenais tandis qu'eux oubliaient. Et un jour, le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam), dit, en nous parlant : « L'un d'entre vous n'étalera son vêtement le temps que je finisse de parler, puis le ramène à lui, sans qu'il ne retienne tout ce que je dis ». Alors, j'étais aussitôt un manteau que je portais, le temps du discours du prophète terminé, je le repliai sur ma poitrine. Je n'ai plus oublié un seul mot que j'entendis du messager d'Allah, depuis ce jour »(Sahih Al Bukhari, livre des ventes, n°1942).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

3. A l'époque du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam), il n'avait pas d'autres occupations, si ce n'est écouter les hadiths du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) contrairement à la plupart des émigrés et des ansars :

Al-Bukhari rapporte d'après Az-Zuhri, Sa'id Ibn Al Mussayyib et Abu Salama Ibn Abdir Rahman ont raconté qu'Abu Hurayra (agréé soit il) a dit :

« Vous dites qu'Abu Hurayra rapporte trop de Hadiths du messager d'Allah et vous dites : pourquoi les émigrés et les auxilliaires n'en rapportent pas autant que lui ? Sachez que mes frères émigrés étaient occupés par leurs commerces et mes frères ansars à entretenir leurs fortunes tandis que moi, j'étais, tout le temps, attaché au messager d'Allah (Sallallahu alayhi

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Wasallam) pour avoir de quoi remplir mon ventre. J'étais présent lorsqu'il s'absentait et je retenais lorsqu'ils oubliaient »

4. Sa longévité : Il a vécu plus de quarante sept ans après la mort du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) et pendant tout ce temps, il ne faisait qu'enseigner. Il est mort l'an 58 de l'hégire, ou l'an 59 selon certains.

*A propos de Mu'awiya Ibn Abi Sufyan*

Ils prétendent que Mu'awiya donnait l'ordre d'insulter 'Ali du haut des chaires des mosquées et qu'il ne faisait pas partie des scribes de la révélation car il n'a pas habité Médine, après sa conversion (Voir, j'ai pris la bonne voie, pages :106,1 ,7 ,121,169,170 ).

La réponse à cet argument se fera sous plusieurs angles :

**Premièrement** : Il n'existe aucune preuve fiable attestant que Mu'awiyya donnait l'ordre d'insulter Ali. C'est une pure calomnie.

La vie de Mu'awiya ainsi que les qualités qui furent les siennes ne confirment nullement cette attitude. Quant aux récits

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

que relatent les historiens à ce propos, ils ne sont pas fiables car ces derniers ne font aucune distinction entre ce qui est authentique et ce qui ne l'est pas, en plus , la plupart d'entre eux sont des chiïtes.

Donc, personne n'est en mesure d'amener une version fiable attestant que Mu'awiya ordonnait d'insulter Ali du haut des chaires des Mosquées.

**Deuxièmement :** S'agissant du hadith rapporté par Muslim dans son Sahih, dans le chapitre des mérites de 'Ali, selon Amr Ibn Sa'd Ibn Abi Waqqas, d'après son père : « Mu'awiya demanda à Sa'd :Qu'est ce qui t'empêche d'insulter Abu Turab (Ali) ? « Te souviens tu – repondit Sa'd- de trois choses que le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) lui

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

a dites ? Je ne l'insulterai jamais car une seule d'entre elles vaut pour moi plus que les chamelles rouges. J'ai entendu le messager ( Sallallahu alayhi Wasallam) lui dire alors qu'il avait demandé de le remplacer à Médine lors d'une des expéditions et que Ali lui avait dit : « Me laisserais-tu avec les femmes et les enfants ? » « Ne voudrais-tu pas avoir la même place auprès de moi que celui de Harûn auprès de Mûsa sauf qu'il n'y a pas de prophète après moi ? Et j'ai entendu le messager dire le jour de Khayrbar : « Je donnerai l'étendard à un homme qui aime Allah et son messager et qu'Allah et son messager aiment » Nous nous sommes alors tous dressés pour l'étendard mais le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) dit : « Appelez-moi Ali ». On l'amena

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

alors qu'il souffrait de conjonctivite, le prophète cracha sur ses yeux, il guérit aussitôt et Allah lui donna la victoire ! Et enfin, lorsque le verset suivant fut révélé : « *Venez, appelons nos fils et les vôtres..* » le prophète appela Ali, Fatima, Al-Hassan et Al-Hussein puis a dit : « *Voici ma famille* » (Sahih Muslim avec commentaire, livre des compagnons, chapitre des mérites de Ali, n°2404).

Ce hadith ne montre nullement que Mu'awiya a ordonné à Sa'd d'insulter Ali. Mais comme on le voit, Mu'awiya l'interroge sur les raisons qui l'empêchent d'insulter Ali et Sa'd lui a donné ses raisons. Et il n'est dit nulle part, qu'après avoir entendu la réponse de Sa'd, Mu'awiya s'est fâché ou qu'il l'a punit. Et son silence signifie qu'il a donné raison à

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

Sa'd. Si Mu'awiya était un dictateur qui forçait les gens à insulter Ali, comme le prétendent les chiïtes, il ne se serait pas tu après la réponse de Sa'd mais l'aurait forcé à l'insulter. Mais tout cela, n'a pas eu lieu. Et cela montre qu'il n'a pas donné ordre de l'insulter et qu'il n'en était pas satisfait.

L'imam An-Nawawi, dit, à ce sujet :  
« Ces propos de Mu'awiya ne signifient guère qu'il a demandé à Sa'd de l'insulter, mais il lui a plutôt demander les raisons qui l'empêchent de l'insulter. C'est comme s'il demandait : « Est-ce pour ne pas commettre un péché ou par peur ou pour une autre raison ? Si tu ne l'insultes pas de peur de commettre un péché et par respect à son égard, tu as raison et si c'est pour une autre raison, cela pouvait avoir

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

une autre réponse. Peut-être aussi que Sa'd se trouvait parmi un groupe qui insultait Ali, tandis que lui, ne l'insultait pas ou les avait blâmé à cause de ça, ce qui poussa Mu'awiya à lui poser cette question. Certains savants avancent une autre interprétation disant que cela signifiait en d'autres termes : « Pourquoi ne critiques tu pas sa vision des choses et son interprétation, et pourquoi ne dis-tu pas aux gens que la nôtre est meilleure et qu'il avait fait fausse route » (Sahih Muslim avec commentaire, livre des compagnons, chapitre des mérites de Ali, page 250-252).

**Troisièmement :** Il faut ignorer la personnalité de mu'awiya, sa haute moralité et ses qualités pour l'accuser de telles bassesses. Mu'awiya était un homme vertueux, c'est pourquoi Umar

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

disait : « Ne dites de Mu'awiya que du bien » (Al bidaya wan –Nihaya 8/125). Mu'awiya était un noble parmi les nobles de Quraysh qui n'acceptait pas de s'abaisser jusqu'à commettre des vilénies. Abdullah Ibn Umar a dit : « Je n'ai pas vu après le messager d'Allah, un homme plus noble que Mu'awiya ». On lui dit, « Même pas ton père ? », il dit : « Mon père -qu'Allah lui fasse miséricorde - est meilleur que Mu'awiya mais Mu'awiya est plus noble que lui » (rapporté par Al khallal dans As –Sunnah 1/443, Adh –Dhahabi l'a cité dans Siyar Al'Alam An-Nubala 3/152 ainsi qu'Ibn Kathir dans Al Bidaya wan – Nihaya 8/137)

**Quatrièmement :** Quant à la question de savoir si Mu'awiya était parmi les scribes

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) ou non, nous répondons par l'affirmative, il faisait effectivement partie des scribes de la révélation.

L'imam Muslim rapporte d'après Ibn Abass qu'Abu Sufyan avait formulé trois requêtes au prophète (Sallallahu alayhi Wasallam). Il avait dit ; « O prophète d'Allah, accorde-moi trois choses et il cita parmi elles : « prends Mu'awiya comme scribe »le prophète lui dit : « d'accord ! » (Muslim, livre des mérites des compagnons, chapitre des mérites d'Abu Sufyan, n°2501, tome 16 avec le commentaire). Ce texte est explicite et montre que Mu'awiya était bel et bien un scribe du prophète (Sallallahu alayhi Wasallam).

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

**Cinquièmement** : Quant à l'affirmation que Mu'awiya n'habitait pas Médine après sa conversion, elle est fautive et infondée, c'est le contraire qui est juste. En témoigne ce récit d'Ibn Abass où il raconte :

« Je marchais avec les garçons de mon âge et lorsque, tout d'un coup, je me retournai, je vis le messager d'Allah qui venait derrière nous. Je me dis alors que le prophète n'était venu que pour me chercher, alors j'ai couru pour me cacher derrière la porte d'une maison. Arrivé à ma hauteur, il me prit par la nuque, me secoua légèrement et me dit : « Vas m'appeler Mu'awiya ! Mu'awiya était son scribe. Je partis et dis à Mu'awiya : « Réponds au prophète d'Allah, il a besoin de toi » (Musnad d'Ahmed, tome1, hadith d'Ibn Abass,

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

n°2651, et Muslim avec le commentaire, livre de la bonté et du raffermissement des liens, n°2604).

Il est inconcevable qu'un scribe de la révélation n'habite pas Médine sachant que le prophète (Sallallahu alayhi Wasallam) peu avoir besoin de lui à tout moment. Comment un secrétaire peut-il officier loin de son directeur ?

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

### Table des matières

<i>Introduction</i> .....	2
<i>Les équivoques chiïtes sur l'imamat et la succession.</i> .....	9
L'argument du verset de l'alliance. ....	9
L'argument du verset de la purification et du hadith de la couverture. ....	21
L'argument du verset de choix .....	30
L'argument du verset de l'épreuve.....	35
L'argument du hadith de la place.....	43
L'argument du Hadith des douze .....	48
Le hadith de l'Etang.....	53
Ali est l'arche de Nûh.....	60
Le Hadith du Testament (Waçiya) .....	63
« Je suis la ville de la science et Ali en est la porte » .....	65
<i>Les équivoques chiïtes concernant les compagnons du prophète.</i> .....	68
L'argument du Hadith du bassin.....	70
Le récit de Fadak entre Abu Bakr et Fatima (Qu'Allah les agrée).....	79
Le hadith de la calamité du jeudi.....	91
Sur l'infailibilité de Ali .....	100
Sur le traité de Hodaybiyyah .....	111
Sur la victimisation de Fatima .....	120

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

<i>Ils disent « les compagnons sont des hypocrites ».</i>	129
<i>Concernant Abu Hurayra :</i>	137
<i>A propos de Mu'awiyah Ibn Abi Sufyan</i>	145
<i>A propos de l'auteur :</i>	158

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---

### **A propos de l'auteur :**

Né en 1975 à Louga, Abdallah Baba Dieng est un jeune prédicateur sénégalais très dynamique. Il a fait l'ensemble de son cursus académique de l'élémentaire au moyen-secondaire à l'institut islamique de Louga plus connu sous le nom de (Hanafiya).

Après son bac, il obtient une bourse d'études et s'inscrit à la faculté de Hadith de l'université islamique de Médine en Arabie Saoudite où il décrocha une licence en sciences du Hadith. Il décrocha par la suite un master II à l'université islamique de Panama (section Caire, Egypte).

De retour au Sénégal, et reçu au concours d'entrée à la Faculté des Sciences et Technologie de l'Education et de la Formation (FASTEF), il obtient le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Secondaire (CAES).

Enseignant, chercheur, écrivain, imam et prédicateur, Abdallah Baba Dieng prépare une thèse de doctorat sur la sorcellerie au Sénégal. Il est l'auteur de plusieurs de plusieurs ouvrages dont :

*1- L'évolution du Chiisme dans le monde et au Sénégal*

*2- Les compagnons du prophète (psl): entre fidèles et détracteurs*

*3- Les ambiguïtés des chiïtes les plus répandues au Sénégal et en Afrique de l'Ouest: exposé et réputation*

*4- Les tentatives de conciliation et de rapprochement entre sunnites et chiïtes*

*5- La position des chiïtes vis-à-vis des soufis, des malikites et des quatre imams*

*6- La fraternité sincère entre les compagnons et la famille prophétique*

*7- Le mariage temporaire des chiïtes: sur la balance de la Shari'a*

*8- Le Mahdi attendu: entre sunnites et chiïtes*

*9- Etude de certains livres chiïtes répandus au Sénégal*

*La tradition du prophète (PSL) relative à l'Achoura*

*10- Les croyances chiïtes sur le coran et l'imamat*

*11- A Khomeiny! O sénégalais!*

## *Les ambiguïtés des chiïtes*

---